

**Séance plénière du jeudi 26
novembre 2015**

**Présidence de l'Honorable Issaka
SIDIBE, Président de l'Assemblée
Nationale**

Secrétaires parlementaires :

**Honorable Mme DOUMBIA Rokia
TRAORE**

Honorable N'Doula THIAM.

La séance est ouverte à 15 h 09 mn.

M. le Président : Bonjour Mesdames
et Messieurs les Ministres.

Bonjour chers collègues.

Mesdames et Messieurs, la séance est
ouverte.

• **Déclaration sur la prise
d'otages à l'Hôtel Radisson
Blu**

Comme vous le savez, c'est avec
stupeur et effroi que le peuple malien a
vécu la prise d'otages qui s'est déroulée
le vendredi 20 novembre 2015 à l'Hôtel
Radisson de Bamako. Un triste
événement qui s'est soldé par une
vingtaine de morts, parmi lesquels des
Maliens et des ressortissants des pays
amis.

Au nombre des victimes figure M.
Geoffrey DIEUDONNE, haut
fonctionnaire du Parlement de la
Fédération Wallonie Bruxelles, en
Belgique, membre de la délégation
d'experts de l'Assemblée parlementaire
de la francophonie, présent à Bamako
dans le cadre d'un séminaire de

renforcement des capacités des
fonctionnaires parlementaires maliens,
organisé par l'APF, en partenariat avec
l'Université Senghor d'Alexandrie.

Permettez-moi de saluer le
professionnalisme, l'humanisme et les
qualités personnelles de Monsieur
DIEUDONNE, de même que sa
détermination, son engagement et son
attachement à notre pays et à la
francophonie.

Je voudrais renouveler notre plus
ferme condamnation de cet acte
terroriste perpétré par des individus
égérés en rupture de banc avec toutes
les valeurs humaines.

Je voudrais également saluer le
courage et le professionnalisme de nos
forces de défense et de sécurité et des
forces des pays amis qui nous ont prêté
main forte.

Aux familles endeuillées, nous
présentons nos sincères condoléances
et souhaitons prompt rétablissement
aux blessés.

Aussi voudrais-je vous demander de
bien vouloir observer une minute de
silence à la mémoire de l'ensemble des
victimes de cette barbarie...

(Une minute de silence observée.)

Merci.

Chers collègues, le projet d'ordre du
jour qui nous est soumis pour cette
séance plénière est le suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

I. Adoption du procès-verbal de la séance plénière du lundi 08 juin 2015 et jours suivants.

II. Questions Orales de l'Honorable Karim KEITA, élu en Commune II du District de Bamako, adressées au Ministre de la Sécurité et de la Protection civile.

III. Délibérations sur les projets et propositions de loi suivants :

1. Dépôt n° 14-83/5L : Proposition de loi portant Statut des Commissaires-priseurs.

2. Dépôt n° 15-07/5L : Proposition de loi accordant le bénéfice de la Retraite Parlementaire aux Conseillers Nationaux.

3. Dépôt n° 15-11/5L : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2015-002/P-RM du 19 février 2015 autorisant la ratification de la Convention de Crédit N° CML 1353 01 V, signé à Bamako, le 17 novembre 2014, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Agence française de Développement (AFD), relative au financement du Programme économique et financier 2014-2015 dans le cadre de l'Appui budgétaire de la France.

4. Dépôt n° 15-16/5L : Projet de loi de ratification n° 2015-009/P-RM du 11 mars 2015 autorisant la ratification de la Convention Minamata sur le Mercure, adoptée le 10 octobre 2013 à Minamata (Japon).

5. Dépôt n° 15-42/5L : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2015-019/P-RM du 30 juillet 2015 portant modification de la loi n° 06-067 du 29 décembre 2006, modifiée, portant code général des impôts.

6. Dépôt n° 15-43/5L : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2015-023/P-RM du 06 août 2015 autorisant la ratification de la Convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bamako, le 13 février 2012 et son Avenant signé, le 30 août 2013, entre la République du Mali et la Principauté de Monaco.

7. Dépôt n° 15-44/5L : Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-022/P-RM du 06 août 2015 autorisant la ratification de l'Accord de prêt sur les ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), signé à Bamako, le 11 juin 2015, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement(BID) en

qualité d'Administrateur dudit Fonds en vue du financement du Projet d'Appui à l'Education bilingue de Base.

- 8. Dépôt n° 15-46/5L** : Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-020/P-RM du 06 août 2015 autorisant la ratification de l'Accord de financement n° 5606-ML, signé à Bamako, le 30 mai 2015, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES).
- 9. Dépôt n° 15-50/5L** : Projet de loi de ratification de l'ordonnance n° 2015-024/P-RM du 06 août 2015 portant modification de la loi n° 06-067 du 29 décembre 2006, modifiée, portant code général des impôts.
- 10. Dépôt n° 15-65/5L** : Projet de loi portant création du Programme de l'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué.
- 11. Dépôt n° 15-45/5L** : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2015-021/P-RM du 06 août 2015 autorisant la ratification de l'Accord de prêt, signé à Bamako, le 19 juin 2015, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le

financement du Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel.

- 12. Dépôt n° 15-67/5L** : Projet de loi autorisant la ratification des Accords de prêt et de l'Accord d'Istisna'a, signés à Djeddah (Arabie Saoudite), le 31 août 2015, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du Programme intégré de Développement des Ressources Animales et Aquacoles au Mali.
- 13. Dépôt n° 14-92/5L** : Proposition de loi modifiant la loi N° 06-028/AN-RM du 29 juin 2006 fixant les règles relatives à la prévention, à la prise en charge et au contrôle du VIH et le SIDA.
- 14. Dépôt n° 15-52/5L** : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2015-028/P-RM du 23 septembre 2015 autorisant la ratification du Protocole Additionnel sur la Responsabilité et la Réparation, relatif au protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, adopté par la Conférence des Parties, réunie à Nagoya (Japon) le 15 octobre 2010.
- 15. Dépôt n° 15-54/5L** : Projet de loi de ratification de l'Ordonnance n° 2010-030/P-RM du 23 septembre 2015

autorisant la ratification du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, adopté par la 5^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), réunie à Séoul, du 12 au 17 novembre 2012.

16. Dépôt n° 14-80/5L :
Proposition de loi portant modification de l'Ordonnance n° 00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la loi n° 02-008 du 12 janvier 2002, modifiée par la loi n° 2012-001 du 10 janvier 2012.

- **Examen du rapport de la Commission ad-hoc d'examen de la demande de mise en accusation de l'ancien Président de la République Amadou Toumani TOURE.**

IV. Adoption de Résolution

V. Création de Réseaux et Groupes d'amitié

VI. Communications.

(Projet d'ordre du jour adopté sans modification.)

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 08 JUIN 2015 ET JOURS SUIVANTS

Alors au point I, nous allons procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 08 juin 2015.

Je voudrais rappeler que les simples observations de forme peuvent être communiquées par écrit au Secrétariat Général.

Y a-t-il des observations?... Oui, Honorable Alkaïdi Mamoudou TOURE, vous avez la parole.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Merci Monsieur le Président.

A la page 76 du procès-verbal, il est écrit :

« **Alkaïdi Mamoudou TOURE** : « (...) vous êtes le Président de l'Assemblée Nationale, nous sommes ici **sous votre tutelle...** ».

Même si j'ai eu à dire que « **nous sommes sous votre tutelle** », comprenez bien que c'est par erreur. Donc je voudrais vraiment qu'on enlève cette mention-là dans le procès-verbal... *(Rires dans la salle.)*, parce que nous ne sommes pas sous votre tutelle.

Je vous remercie.

(Bruit dans la salle.)

Je ne l'ai pas dit dans ce sens-là. Mais oui, nous ne sommes pas sous la tutelle du Président malheureusement, il faut qu'on soit clair là-dessus.

Donc, si je l'ai dit, je dis que c'est par erreur. Je retire ce que j'ai dit. Voilà.

M. le Président : C'est bon, vous en tiendrez compte de la modification.

Y a-t-il d'autres observations ?... Oui, Honorable Belco BAH, vous avez la parole.

Belco BAH : Merci Monsieur le Président.

Moi, je pense qu'on ne doit rien modifier. C'est ce qu'il a dit, c'est ce qui est dans le procès-verbal. Donc, on ne va rien modifier.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Non, ce n'est pas comme ça.

Le procès-verbal est là pour que s'il y a des observations de ce genre, naturellement on les corrige ; ça va de soi ; c'est pourquoi on l'amène.

(Bruit dans la salle).

Non, s'il vous plaît on ne va pas perdre du temps pour ça.

Il n'a pas dit dans ce sens-là, on a compris. Merci.

Voilà ! Nous allons adopter ce procès-verbal en tenant compte de cette observation.

(Procès-verbal adopté avec la modification proposée par l'Honorable Alkaïdi Mamoudou TOURE.)

II. QUESTIONS ORALES DE L'HONORABLE KARIM KEITA, ELU EN COMMUNE II DU DISTRICT DE BAMAKO, ADRESSEES AU MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE (EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2015)

M. le Président : On va maintenant examiner le point II de notre ordre du jour : les **Questions orales de l'Honorable Karim KEITA**, élu en commune II du District de Bamako, adressées au Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Conformément aux dispositions de l'article 90 de notre règlement intérieur, « *les débats sur une question orale ne peuvent excéder en aucun cas 60 minutes* ».

J'invite l'Honorable Karim KEITA, élu en commune II du District de Bamako, pour ses questions adressées au Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Vous avez la parole.

Karim KEITA, auteur de la Question orale : *Bismillahi Rahmani Rahîm.*

Monsieur le Président,

Chers collègues Députés,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, un acte effroyable s'est encore produit dans notre capitale, c'est le deuxième du genre à Bamako.

Beaucoup de rumeurs circulent sur ce qui s'est réellement passé ce vendredi 20 novembre 2015 à l'Hôtel Radisson Blu, en commune IV du District de Bamako. Qu'en est-il exactement ?

Ma question, Monsieur le Ministre, est en fait que vous nous édifiez, que vous nous racontiez les faits, que vous dissipiez ces différents doutes que nous avons.

Merci...

Monsieur le Président, est-ce que je peux lire toutes les questions ?

M. le Président : Oui, vous pouvez lire toutes les questions et le Ministre les prendra en charge.

Karim KEITA : Monsieur le Ministre, je vais donc vous lire l'ensemble des questions. Bien sûr, elles ont trait à la lutte contre le terrorisme.

Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme a besoin de l'implication de tous. Quel mécanisme avez-vous mis en place pour mettre les populations civiles en confiance en vue de leur participation aux mesures d'anticipation ?

Pourquoi tarde-t-on à créer un centre de lutte contre le terrorisme chargé de

répondre aux problèmes liés à cette menace ?

Avez-vous une stratégie et un plan d'action ? Si oui, déclinez-les.

Comment percevez-vous les efforts actuels pour le renforcement des capacités opérationnelles et stratégiques des forces de sécurité telle que la création de forces spéciales ?

Existe-t-il un système de coordination mis en place pour partager en temps réel les informations et les renseignements des acteurs engagés dans cette lutte ?

L'espace CEDEAO est un espace de libre circulation entre les pays membres et nos frontières extérieures deviennent, du coup, étanches. Pourquoi ne peut-on pas contrôler systématiquement les déplacements à l'entrée et à la sortie ?

Quels sont les outils de contrôle dont vous disposez aujourd'hui le long de nos frontières pour sécuriser le territoire national et ainsi suivre le mouvement des biens et des personnes afin d'anticiper et d'éliminer les menaces terroristes ?

Nous assistons à une radicalisation de l'islam dans notre pays. Quelles sont les mesures concrètes que vous envisagez, en relation avec le ministère de l'Administration territoriale ainsi que celui du Culte pour mieux encadrer les prêches et les lieux de culte ?

Monsieur le Ministre, les feux de signalisation de notre capitale sont constamment assaillis par des vendeurs ambulants que personne ne

connait. N'est-ce pas là un risque sécuritaire ? Je m'explique, Monsieur le Ministre. Nous voyons des vendeurs ambulants, on peut aisément imaginer qu'une vitre baissée, quelqu'un pourrait lancer une grenade ; ou alors des vendeurs aux abords des routes qui vendent de l'essence, qui n'ont certainement jamais dérangé personne mais dans le contexte actuel n'importe qui pourrait penser à un cocktail Molotov sous une voiture. Donc, ma question va dans ce sens.

Pour la communication, Monsieur le Ministre, le Gouvernement communique très rarement sur ces questions sensibles du terrorisme. Un minimum d'information garantirait un sentiment de sécurité et d'appropriation de la question. A titre d'exemple, le Cameroun a ouvertement pris quelques mesures visant à lutter contre le terrorisme, notamment la multiplication des contrôles et des fouilles, le renforcement des effectifs dans le nord du pays, le renforcement des contrôles sur les axes routiers, le contrôle des enfants, l'interdiction du port du voile intégral et la surveillance des mosquées. Ces mesures visent à prévenir les actes terroristes initiés par Boko Haram. Le Cameroun a donc le mérite d'avoir officiellement annoncé un ensemble de mesures pour garantir la quiétude de sa population. L'efficacité desdites mesures reste à prouver mais au moins elles sont mis en œuvre et rassurent la population. Qu'en est-il du Mali ?

Monsieur le Ministre, on aperçoit des caméras de surveillance dans la ville de

Bamako, à quelle fin ? Servent-elles à renforcer la sécurité ? Sont-elles utiles pour des fins d'enquête ?

Enfin, Monsieur le Ministre, la MINUSMA vient de publier un avis d'appel d'offres dans lequel, elle lance un appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture de service de télévision par satellite. N'est-ce pas là, Monsieur le Ministre, un empiètement sur les prérogatives d'un Etat souverain, quand on sait qu'elle s'est déjà dotée d'une Radio ? Mais surtout certains événements nous interpellent. Je m'explique, Monsieur le Ministre. Il y a quelques mois, une folle rumeur avait pris toute la ville, annonçant un attentat au niveau de la Tour de l'Afrique, je n'ose pas penser à l'investisseur étranger qui devait prendre son vol pour venir au Mali et qui en a finalement été dissuadé ; je n'ose pas aussi imaginer le préjudice subi par notre pays.

Encore, vendredi passé, certaines informations émanant de la MINUSMA avaient aussi annoncé un chiffre bien supérieur concernant les victimes de l'Hôtel Radisson. Est-ce qu'il ne faut pas dorénavant que la MINUSMA se réfère à l'Etat du Mali pour communiquer ? C'est assez de préjudices subis.

Merci.

M. le Président : Merci bien.

(Demande de motion.)

Oui, Honorable Abdoul Malick DIALLO, vous avez la parole.

Abdoul Malick DIALLO : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, il est de notoriété publique que quand quelqu'un veut poser des questions orales, il les envoie au niveau de la direction de l'Assemblée Nationale, qui les envoie au niveau de la Conférence des Présidents, qui les agrée et qui après les envoie dans les dossiers des différents députés. Et quand celui qui pose les questions orales arrive au micro c'est pour lire d'abord ses questions sans les commenter ; le Ministre répond, après il revient, il commente ses questions. Je n'ai pas compris comment l'Honorable Karim a lu ses questions ; certaines questions ne figurent pas ici, celles qui sont là ne sont pas lues intégralement, elles sont commentées. Je voudrais que ça soit comme ça dorénavant. Peut-être que c'est une méconnaissance de sa part, mais c'est comme ça que ça doit se faire.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Peut-être que vous avez raison. Mais je vous rappelle que c'est une question entre lui et Monsieur le Ministre. Normalement ce temps-là que vous avez utilisé, je devrais vous le décompter plus tard...

Abdoul Malick DIALLO : (*Depuis sa place.*)...

M. le Président : C'est préjudiciel peut-être, la question ; c'est ce qui me permet de vous inviter à venir parler. D'accord ? Merci.

Voilà ! Monsieur le Ministre, avez-vous compris l'exercice ? Il y a une heure pour vous deux, donc trente minutes chacun.

Vous avez donc la parole, Monsieur le Ministre, pour les réponses. Et on va commencer à faire marcher notre chrono.

Salif TRAORE, *ministre de la Sécurité et de la Protection Civile* :

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables Députés,

Chers collègues.

Je voudrais, tout d'abord, remercier l'Honorable Député Karim KEITA et toute l'Assemblée Nationale pour cette nouvelle opportunité de vous donner l'information et à travers vous l'information à la communauté nationale et internationale.

J'ai noté avec attention toutes les questions qui ont été posées par l'Honorable Karim KEITA.

Par rapport à la première question, il s'agit pour moi de vous donner les faits, sachant qu'il y a une enquête en cours. Et puis ce n'est peut-être pas le lieu de donner les éléments qui peuvent compromettre l'enquête.

Les faits. Il s'agit donc de l'attaque de l'hôtel Radisson Blu le vendredi matin aux environs de 7 heures. Encore une fois, ce que nous avons comme faits, c'est que l'attaque a été perpétrée par deux individus armés de fusils de guerre, en l'occurrence le pistolet

mitrailleur AK 47. Ils ont ouvert le feu depuis l'entrée de l'hôtel à l'intérieur et malheureusement tous ceux qu'ils ont pu rencontrer au niveau du hall du restaurant, des différends couloirs, ils ont tiré sur des gens sans discrimination.

Dès les premiers coups de feu, nous avons été alertés. Et nous avons mobilisé les forces de police pour venir faire une ceinture au niveau de l'hôtel. Ensuite nous avons mobilisé également toutes les autres forces de la gendarmerie et de la garde nationale qui ont effectivement fait le déplacement avec le service de la protection civile. Ensuite nous nous sommes tous déplacés sur les lieux, avec tous les chefs des forces de sécurité.

A partir de 9 h 30 mn, nous avons donné les instructions pour que nos forces lancent l'assaut sur l'hôtel avec comme objectif de libérer les clients qui étaient piégés en ce moment et de neutraliser les attaquants. Parce qu'à l'époque on ne savait pas le nombre des assaillants.

Vous comprendrez que ce fut une opération extrêmement difficile, puisque cela a commencé de 9 h 30 mn jusqu'à 16 h.

C'est encore le lieu pour moi de féliciter nos forces pour ce qu'elles ont réalisé ce jour-là. Et c'est vers la fin de l'opération que nous avons effectivement eu l'appui des détachements des forces françaises qui ont tenu à nous accompagner pour donner l'assaut final.

En termes de bilan, retenons que nous avons neutralisé les deux terroristes. Contrairement à toute autre rumeur, jusqu'au moment où je vous parle on n'a pas de raison de penser qu'il y en avait plus. Nous avons perdu un gendarme dans l'action. Et malheureusement il y a eu, en tout, vingt (20) victimes plus les deux terroristes.

En termes de blessés, nous avons enregistré neuf (9), dont trois (3) policiers blessés légèrement et deux gendarmes. Aucun blessé n'a le pronostic vital engagé.

Dès le matin, une enquête a été ouverte par le parquet spécialisé dans ce genre de crime. L'enquête est en cours et elle avance bien. Nous avons récupéré un certain nombre d'objets sur le terrain qui nous permettent d'avancer. Et avec l'Etat d'urgence, ça nous a donné plus des moyens également pour intervenir et pour faire un certain nombre d'opérations toujours dans le cadre de faire avancer l'enquête dans le but de savoir qu'est-ce qui s'est passé exactement et est-ce qu'il y a d'autres complicités ou pas.

Au moment où je vous parle, nous avons tout loisir de croire qu'il y avait deux attaquants, et que contrairement à ce qui se dit, ils ne sont pas venus dans le véhicule diplomatique qui a été vu sur certaines images.

L'Honorable Karim posait la question également de savoir si nous avons une stratégie. Bien entendu, nous avons une stratégie, et elle est conforme à la politique de défense et de sécurité, telle

qu'adoptée par le Conseil Supérieur de Défense en décembre 2014. Et cette stratégie prévoit trois fonctions stratégiques en particulier : l'anticipation, la protection et l'intervention.

L'anticipation est peut-être un mot savant pour certains, c'est juste tout ce qu'il faut chercher comme informations, transformé en renseignement, et qui permet aux forces d'agir pour empêcher des choses. La protection et l'intervention se rejoignent. Parce que quand il y a un événement, comme ce fut le cas l'autre jour, l'objectif c'est de protéger les Maliens et leurs biens, et d'intervenir pour mettre un terme à ce qui peut causer cette rupture.

En termes de plan d'action, nous avons développé une approche participative et nous avons axé notre action également sur la préparation et la formation. Nous sommes en pleine phase d'acquisition d'équipement. Nous sommes en train de réorganiser les dispositifs autant en termes d'unités qu'en termes de commandement. Et nous sommes également en train de réorganiser tout ce qui est mécanisme de coordination.

Voilà un peu la feuille de route que nous suivons actuellement pour que le visage des forces de sécurité au niveau du Mali change.

Je parlais tantôt de l'approche participative. Elle s'est traduite déjà par la mise en place des centres de communication au niveau du ministère en charge de la sécurité, qui nous

permet d'avoir la presse de façon globale comme partenaire privilégié. Nous pensons que rien ne vaut la communication : informer l'opinion nationale et internationale quasiment en temps réel, et ça va être notre credo.

Au-delà, nous avons approché en termes de premier exercice au niveau du district de Bamako, les élus locaux, les maires des communes, les chefs de quartiers et les gouverneurs dans le but de mettre en place des comités locaux de réflexions et d'action. Une sorte de décentralisation de la réflexion sécuritaire pour qu'on quitte ce cercle où la population a l'impression que les questions qui concernent sa sécurité ne sont pas discutées avec elle au plus près.

Vous avez également posé comme question : comment est-ce que nous percevons les efforts actuels en matière de renforcement ? Ces efforts-là sont positifs. Et pour preuve, vous avez suivi ce qui s'est passé au niveau du restaurant de la Terrasse. Et au niveau de l'attaque terroriste de Sévaré, les forces ont réagi assez rapidement. Et le dernier exemple, malgré le bilan que nous déplorons, n'eût-été la réaction prompte et efficace des forces, ça aurait été plus dramatique. Et pourtant c'était quasiment une première opération combinée de toutes les composantes des forces de sécurité ensemble. Donc ce qui est vraiment une prouesse également à saluer.

En termes d'outils de contrôle. Tous ceux qui voyagent, vous savez qu'au niveau de l'aéroport nous avons un

système qu'on appelle PIXES qui permet d'identifier tous ceux qui doivent voyager. Déjà ça nous permet de contrôler le flux. Nous avons également les postes classiques de droit de traversée routière et les postes de contrôle... Nous sommes en train de développer également avec l'Organisation internationale pour la migration le système BIDAS qui est un système d'information sur la migration et de l'analyse des données.

Donc, tout cela fonctionne avec des outils informatiques qui nous permettent, à partir d'un endroit où quelqu'un franchit la frontière, qu'on puisse avoir une base de données pour savoir. Nous sommes en montée de puissance à ce niveau-là. A titre d'exemple, le poste de Gouki est équipé déjà de ce système.

Vous avez également parlé de contrôle dans l'espace de la CEDEAO. La question à laquelle je viens de répondre déjà a été un tremplin. On le fait ; nous contrôlons les sorties et les entrées aussi bien au niveau des aéroports, des postes de traversée. Il y a forcément des améliorations à faire, et nous sommes en train de travailler à cela, d'où le système dont je parle, qui va équiper tous les postes de passage. Nous avons recensé plus d'une vingtaine de postes d'entrée officiellement au Mali. Nous allons les équiper et identifier d'autres postes supplémentaires pour les équiper aussi.

Et de toutes les façons, il est de plus en plus question au niveau même de la

CEDEAO de revoir peut-être certains dispositifs de libre circulation. Etant entendu que le fléau auquel nous faisons face aujourd'hui ne se limite pas au Mali, il est mondial. Je crois que l'actualité nous l'a suffisamment montré.

Le système de coordination que nous mettons en place. Nous sommes en train de travailler à mettre en place un centre de fusion et d'analyse qui va comprendre non seulement tous les services de sécurité, mais également les services de l'armée pour nous permettre d'avoir en temps réel toute cette information qui vient, que nous pouvons analyser et transformer en renseignement pour permettre encore une fois aux forces d'agir. C'est une des fonctions stratégiques que j'ai énoncées plus haut : l'anticipation.

Et nous sommes en train de revoir, comme je l'ai dit tantôt dans le plan d'action, un peu tout le système d'organisation au niveau des différents départements afin que cela puisse être plus fluide. Ça, c'est au niveau national.

Mais au niveau sous-régional nous avons tout ce qu'il y a comme mécanisme au niveau du G5 Sahel mais également au niveau de la plate-forme ministérielle pour la stratégie sahel, qui nous permet également d'échanger les informations et de s'épauler en cas de problème.

Vous avez parlé de radicalisation. Vous savez, les questions religieuses sont des questions extrêmement sensibles. Nous savons que tous ces terroristes qui interviennent au nom de l'islam, ce

ne sont pas du tout des musulmans. Néanmoins, c'est un sujet qui est pris avec toute la rigueur qu'il faut. C'est pourquoi, d'ailleurs, un conseil du cabinet autour du Premier ministre s'est tenu le 21 août 2015 sur le radicalisme religieux. Les termes de référence d'un séminaire qui va bientôt se tenir, ont été élaborés par le ministère en charge des questions religieuses ; et ses termes de référence ont été partagés avec un certain nombre de départements dont le nôtre. Il s'agira, à l'issue de ce séminaire, de déterminer les voies et moyens pouvant contribuer à renforcer la prévention et la lutte contre le radicalisme religieux et le terrorisme. On le fera à travers un cadre de concertation et d'orientation entre les leaders religieux d'une part et entre les leaders religieux et les pouvoirs publics.

J'ai tantôt énoncé également le comité local de réflexion et d'actions. Ces questions-là seront prises en compte également au niveau des communes, des villages et des fractions. Puisque quand on parle en ce moment-là du maire, du commissaire de police, du commandant de brigade et de la société civile. La société civile, ce sont des associations, des leaders religieux. Et tout ce monde doit s'asseoir pour dire comment est-ce que nous pouvons nous sécuriser nous-mêmes dans cette commune-là, dans ce village-là. Ces réflexions nous sont remontées, en ce moment-là le département sera là pour renforcer, appuyer, équiper, doter.

Vous avez également demandé pourquoi nous tardons à mettre un centre de lutte contre le terrorisme. Nous ne tardons pas. Mais vous savez, il faut tirer toutes les leçons, toutes les conséquences de ce qui se fait ailleurs et ce qui se faisait avant. Nous sommes en train de travailler sur un document qui va bientôt voir le jour. Et de toutes les façons le centre de lutte contre le terrorisme aujourd'hui est une priorité et ça fait partie absolument des priorités de notre équipe.

Vous avez également parlé des nouvelles technologies. Nous avons déjà quelques services compétents au niveau local du Mali en la matière. Et vous avez pu constater que certaines actions malheureuses se sont déroulées sur le territoire et nous avons pu réagir rapidement, c'est essentiellement à travers ces services-là. Tous les jours nous traquons des terroristes, des bandits de grand chemin que nous arrivons à neutraliser avec les nouvelles technologies.

Mais il faut le reconnaître aussi, nous bénéficions surtout de l'accompagnement des deux opérateurs de téléphone qui sont ici, quand on veut chercher à travers les téléphones.

Et nous sommes également en acquisition d'outils adaptés. A ce titre d'ailleurs, nous avons créé une section de répression de la cybercriminalité qui existe au Mali, qui est au niveau de la police.

Vous avez dit que le Gouvernement communiquait mal par rapport à ces questions-là. Je pense qu'il n'est jamais

trop tard pour bien faire. Nous avons mis en place des centres de communications, nous sommes en train de tisser un partenariat avec la presse pour pouvoir informer vous-mêmes, le reste de la population et la communauté internationale sur ce qui se passe chez nous. Et à chaque fois on vous donnera l'information tant qu'elle ne compromet pas une enquête en cours.

Dans les semaines à venir, vous verrez d'autres types de communications toujours pour appeler l'attention des Maliens et des Maliennes sur le danger du terrorisme qui n'a pas de limite, ni de frontière, ni d'éthique.

Vous avez parlé de l'implication des forces spéciales. Vous savez, pour remplir les fonctions stratégiques il s'agit de la protection et de l'intervention, l'idéal aujourd'hui c'est des forces spéciales pour intervenir très, très rapidement, protéger le maximum et mettre un terme à la source de rupture, c'est-à-dire les attaquants, les terroristes et tout cela. Donc, les forces classiques ne sont pas outillées pour faire ça. Et les forces spéciales que nous avons, commencent à prouver tout leur intérêt. Et nous sommes en train de leur apporter la plus grande attention et dans les jours à venir leurs visages vont résolument changer.

En ce qui concerne les techniques d'investigation, nous utilisons les standards internationaux aujourd'hui. Et c'est pourquoi d'ailleurs, nous pouvons facilement collaborer et

coopérer avec les services étrangers. Actuellement nous travaillons avec beaucoup de services et beaucoup de pays qui sont venus nous aider, même pour l'attentat terroriste que nous avons vécu tout récemment. Et si nous arrivons à collaborer avec eux, ça veut dire que nous avons également des standards. Certains équipements peuvent nous manquer, mais nous avons déjà les mêmes protocoles.

Je prends acte des questions par rapport aux feux tricolores, même si ce n'est pas tous les feux de Bamako. Effectivement, il peut y en avoir. Nous allons travailler avec les maires pour qu'ils assument leurs rôles de sécurité publique, avec les comités locaux, qui, encore une fois, vont faire des propositions concrètes et nous allons les appuyer au cas par cas.

En ce qui concerne les cameras que vous avez citées, le Mali a mis en place un projet de modernisation du réseau optique d'information du Mali, donc les cameras que vous voyez dans la ville sont dans ce cadre-là. Et ce projet a plusieurs volets dont un volet sécuritaire, mais également un volet de transmission de données, un volet d'intranet.

En ce qui concerne le volet sécuritaire, il y a quelques jours seulement nous-mêmes et notre collègue de la Communication, nous nous sommes rendus sur un site où nous avons officiellement fait la passation pour le volet sécuritaire de ce projet-là, qui nous permet effectivement un certain nombre d'avantages.

Ça pourra très clairement répondre à votre question, ça pourra résolument nous aider pour mieux assurer votre sécurité.

Voilà, Monsieur le Président, Honorables Députés, je pense que c'était l'essentiel des questions qui m'étaient adressées. Je pense avoir apporté une réponse à toutes ces questions.

Je vous remercie. (*Applaudissements*).

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Voilà. Vous avez fait 18,03 mn.

Honorable Karim.

Karim KEITA : Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Ministre pour ses réponses. Je crois qu'à mon niveau personnel, j'ai été plus qu'édifié. Je donnerai l'exemple du véhicule, je n'avais pas cette information. J'imagine que beaucoup de mes collègues aussi ont été édifiés.

Et je tiens, Monsieur le Président, à féliciter nos forces de défense et de sécurité pour leur bravoure.

Vendredi passé, autant les Maliennes et les Maliens étaient horrifiés par ce qui se passait, autant ils étaient fiers de voir en action les forces de sécurité.

Et Monsieur le Ministre, nous sommes aussi fiers de vous... (*Applaudissements*.) Votre promptitude, le fait que vous ayez été

vous-même en personne sur le terrain, nous en sommes très fiers.

Monsieur le Président, je n'ai pas d'autres questions.

Merci. (*Applaudissements*).

M. le Président : Merci.

Ainsi s'achève cette question orale.

Merci bien Monsieur le Ministre, je crois qu'on va renouveler l'exercice le plus qu'on pourra. (*Sourire*.)

III. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI (1^{ère} Partie)

Nous abordons le troisième point de notre ordre du jour, à savoir les **Délibérations sur les projets et propositions de loi**.

❖ RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 14-83/5L : PROPOSITION DE LOI PORTANT STATUT DES COMMISSAIRES- PRISEURS

Nous commençons par l'examen du **dépôt n° 14-83/5L**.

J'invite le Président de la Commission des Lois pour son rapport.

Zoumana N'Tji DOUMBIA,
*président de la Commission des Lois
Constitutionnelles, de la Législation,
de la Justice, des Droits de l'Homme
et des Institutions de la République,*

donne lecture du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 14-83/5L à la prochaine séance plénière pour compléments d'informations.

M. le Président : Dont acte. Merci.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 15-07/5L : PROPOSITION DE LOI ACCORDANT LE BENEFICE DE LA RETRAITE PARLEMENTAIRE AUX CONSEILLERS NATIONAUX**

A présent, le Président de la Commission Emploi est prié de venir lire son rapport sur le **dépôt 15-07/5L**.

***Schadrac KEITA**, président de la Commission du Travail, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et de la Protection de l'Enfant, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 15-07/5L à la prochaine séance plénière pour compléments d'informations.*

M. le Président : Dont acte. Merci Honorable Schadrac KEITA.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 15-43/5L, N° 15-11/5L, N° 15-42/5L, ET N° 15-50/5L**

- **DEPOT N° 15-43/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-023/P-RM DU 06 AOUT 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION FISCALE EN VUE D'EVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS ET DE PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, SIGNEE A BAMAKO, LE 13 FEVRIER 2012 ET SON AVENANT SIGNE, LE 30 AOUT 2013, ENTRE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA PRINCIPAUTE DE MONACO**
- **DEPOT N° 15-11/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-002/P-RM DU 19 FEVRIER 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT N° CML 1353 01 V, SIGNE A BAMAKO, LE 17 NOVEMBRE 2014, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE**

**LA REPUBLIQUE DU MALI
ET L'AGENCE FRANÇAISE
DE DEVELOPPEMENT
(AFD), RELATIVE AU
FINANCEMENT DU
PROGRAMME
ECONOMIQUE ET
FINANCIER 2014-2015
DANS LE CADRE DE
L'APPUI BUDGETAIRE DE
LA FRANCE**

- **DEPOT N° 15-42/5L :
PROJET DE LOI DE
RATIFICATION DE
L'ORDONNANCE N° 2015-
019/P-RM DU 30 JUILLET
2015 PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI
N° 06-067 DU 29
DECEMBRE 2006,
MODIFIEE, PORTANT
CODE GENERAL DES
IMPOTS**
- **DEPOT N° 15-50/5L :
PROJET DE LOI DE
RATIFICATION DE
L'ORDONNANCE N° 2015-
024/P-RM DU 06 AOUT
2015 PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI
N° 06-067 DU 29
DECEMBRE 2006,
MODIFIEE, PORTANT**

**CODE GENERAL DES
IMPOTS**

Maintenant, la parole est au Président de la Commission des Finances.

Abdine KOUMARE, président de la Commission des Finances, de l'Economie, du Plan et de la Promotion du Secteur Privé, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 15-43/5L, n° 15-11/5L, n° 15-42/5L et n° 15-50/5L à la prochaine session à cause de l'examen du budget d'Etat.

M. le Président : Merci. Nous prenons acte de ces renvois-là.

**❖ RENVOI DE L'EXAMEN
DES DEPOTS N° 15-16/5L
ET N°15-65/5L**

- **DEPOT N° 15-16/5L :
PROJET DE LOI DE
RATIFICATION N° 2015-
009/P-RM DU 11 MARS
2015 AUTORISANT LA
RATIFICATION DE LA
CONVENTION MINAMATA
SUR LE MERCURE,
ADOPTEE LE 10
OCTOBRE 2013 A
MINAMATA (JAPON)**
- **DEPOT N° 15-65/5L :
PROJET DE LOI PORTANT
CREATION DU
PROGRAMME DE**

L'IRRIGATION DANS LE BASSIN DU BANI ET A SELINGUE

Le Président de la Commission du Développement rural pour ses rapports.

Idrissa SANKARE, président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement, donne lecture du rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 15-16/5L et n° 15-65/5L à la prochaine séance plénière pour compléments d'informations.

M. le Président : Dont acte. Merci.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 15-44/5L ET N°15-46/5L**

- **DEPOT N° 15-44/5L :
PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-022/P-RM DU 06 AOUT 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SUR LES RESSOURCES DU FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (FSID), SIGNE A BAMAKO, LE 11 JUIN 2015, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA**

REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT(BID) EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DUDIT FONDS EN VUE DU FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A L'EDUCATION BILINGUE DE BASE

- **DEPOT N° 15-46/5L :
PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-020/P-RM DU 06 AOUT 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° 5606-ML, SIGNE A BAMAKO, LE 30 MAI 2015, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (PADES)**

Maintenant, Madame la Présidente de la Commission Education pour son rapport de renvoi.

Mme Haidara Aïssata Haidara, présidente de la Commission de l'Education, de la Culture, des Technologies de l'Information et de la Communication, donne lecture du **rapport de renvoi de l'examen des dépôts n° 15-44/5L et n° 15-46/5L à la prochaine session ordinaire pour compléments d'informations.**

M. le Président : Dont acte. Merci Madame la Présidente.

Le Président de la Commission TP, vous avez la parole pour votre rapport de renvoi.

❖ **RENOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 14-80/5L : PROPOSITION DE LOI PORTANT MODIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 00-027/P-RM DU 22 MARS 2000 PORTANT CODE DOMANIAL ET FONCIER MODIFIEE ET RATIFIEE PAR LA LOI N° 02-008 DU 12 JANVIER 2002, MODIFIEE PAR LA LOI N° 2012-001 DU 10 JANVIER 2012**

Yiri Keita, président de la Commission des Travaux Publics, des Domaines, de l'Habitat et des

Transports, donne lecture du **rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 14-80/5L à la prochaine séance plénière pour compléments d'informations.**

M. le Président : Dont acte. Merci.

IV. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC D'EXAMEN DE MISE EN ACCUSATION DE L'ANCIEN PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AMADOU TOUMANI TOURE (RENOI)

A présent, la parole est au Président de la Commission ad-hoc ATT.

Abdoul Kassoum Toure, président de la Commission ad-hoc d'examen de la demande de mise en accusation de l'ancien Président de la République Amadou Toumani TOURE, donne lecture du **rapport de renvoi de sa Commission à la prochaine session ordinaire pour raison de calendrier.**

M. le Président : Dont acte. Merci.

(Demande de parole).

Oui, vous avez la parole, Honorable Seydou DIAWARA.

Seydou Diawara, président du Groupe parlementaire VRD : Merci Monsieur le Président.

Nous venons d'entendre le rapport de renvoi de la Commission ad-hoc, le motif évoqué ce sont les raisons de calendrier. Nous estimons que le rapport a été déposé sur le bureau de l'Assemblée qui doit l'adopter. Et pour que ça soit inscrit à l'ordre du jour, le bureau a dû faire ce travail et la Conférence des Présidents a accepté d'inscrire cela.

Maintenant que son renvoi soit demandé par le Président de la Commission, cela ne me paraît pas être une chose justifiée. Il est important quand même que ce dossier très sensible pour le Mali en entier, qu'on puisse le vider pour que la justice, quel que soit le sens dans lequel elle va être rendue, au moins que ce dossier soit vidé au niveau de notre Institution.

Merci Monsieur le Président.
(Applaudissements sur les travées de l'Opposition).

M. le Président : De toute façon, si c'est la Commission qui demande le renvoi, il est naturel que l'on accepte.

Mais au-delà de ça, vous savez-vous-même qu'il y a d'autres problèmes qui se greffent un peu à ce dossier ; vous ne l'ignorez pas. Donc, si vous voulez bien cette façon assez douce de traiter le dossier pour qu'on en arrive à mettre un terme, que ce soit un terme à l'abandon ou un terme à poursuivre, en ce moment on peut se donner un peu de temps. C'est tout simplement ça. Il s'est passé ce que vous savez tous. Ce dossier également, il n'a pas été abandonné entièrement. Donc avant de

l'abandonner, on ne peut pas non plus faire cet autre dossier, forcément.

(Demande de parole.)

Oui, Honorable Mody N'DIAYE, vous avez la parole.

Mody N'DIAYE : Merci Monsieur le Président par rapport à toutes ces informations que vous avez données.

Je pense que ce qui est important de retenir, c'est qu'il ne revient pas au Président de la Commission ad-hoc de dire de reporter pour raison de calendrier. Le calendrier par rapport à la programmation des projets à la plénière ne relève pas du Président de la Commission ad-hoc. C'est ce qui était l'élément le plus important dans le message que le Président du groupe VRD vient d'adresser à notre Assemblée Nationale.

Merci.

M. le Président : Merci bien.

Ce qui fait que le Président de la Commission peut répondre, j'en suis sûr.

... Oui, Honorable Mamadou DIARRASSOUBA, vous avez la parole.

Mamadou DIARRASSOUBA :
Merci bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que c'est le Président de la Commission ad-hoc qui a traduit le message de la Conférence des Présidents. C'est la Conférence des Présidents qui a demandé ce report. Donc, quand il a mentionné le problème de calendrier,

ce n'est pas lui qui est venu demander. Aussi, pour demander le report, le secrétaire général nous a dit de faire un rapport de renvoi comme les autres Commissions qui ont renvoyé à la Conférence des Présidents. C'est la procédure règlementaire qui nous demande de faire un rapport de renvoi, c'est tout simplement ça.

Merci bien Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

En attendant que les Ministres arrivent. Alors, Madame le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, il n'y a pas de Ministre sur place, il est 16 heures.

(Demandes de parole).

Honorable Zoumana N'Tji DOUMBIA, vous avez la parole.

Zoumana N'Tji DOUMBIA : Merci Monsieur le Président.

Je crois qu'en l'absence des ministres concernés par les projets de loi, nous devrions renvoyer, Monsieur le Président, ces projets de loi à autre séance plénière. Parce que je pense qu'il est de l'intérêt des ministres concernés d'être là. Si les ministres ne sont pas là, ça veut dire que lesdits projets de loi ne sont pas urgents.

Au lieu de suspendre, Monsieur le Président, il faut renvoyer à une prochaine plénière.
(Applaudissements.)

M. le Président : ... Oui, Honorable Idrissa SANKARE, vous avez la parole.

Idrissa SANKARE, président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement: Merci Monsieur le Président.

Je ne sais pas ce qui concerne les autres projets de loi, mais les deux projets de loi qui concernent la Commission du Développement Rural et de l'Environnement, nous avons l'information que le Ministre est en cours de route. Si vous pouvez suspendre pour trente (30) minutes pour nous permettre d'examiner ces projets de lois, ça nous ferait plaisir. Vous savez que nous avons perdu beaucoup de temps, et il nous faut vraiment faire quelque chose cette fois-ci.

Merci bien.

M. le Président : Merci.

Honorable Amadou CISSE.

Amadou CISSE : Merci Monsieur le Président.

Je crois qu'on est d'accord avec le principe que le Ministre est en route. Mais on a trois points de l'ordre du jour qui sont derrière, on continue avec ces points, entre temps il sera là, on va continuer avec le reste des activités, au lieu de suspendre la séance pour rien.

On fait l'adoption de la résolution, la création des réseaux, les communications, entre temps le ministre viendra et on va continuer avec le programme, au lieu de sortir de la salle pour rien. *(Applaudissements.)*

M. le Président : Bravo l'opposition !
C'est bien. (*Sourire.*)

Ecoutez ! Honorable Zoumana N'Tji, vous m'avez prêté quelque chose que je n'ai même pas dit. Je n'ai pas demandé à suspendre, j'ai simplement interrogé Madame le Ministre. Et vous, vous avez conclu que moi j'ai demandé une suspension, donc vous l'avez, en fait, imaginé vous-même. Sinon, je ne l'ai pas dit. (*Rires dans la salle.*)

Par contre, peut-être la proposition de l'Honorable CISSE n'est pas mauvaise au fond.

Alors, êtes-vous d'accord avec moi qu'on puisse continuer avec le IV de l'ordre du jour : Adoption de résolution ?... Tout le monde est d'accord ?

Des voix : Oui !

M. le Président : Très bien ! Donc on peut y aller : l'examen d'un projet de résolution.

(Suspension du point III de l'ordre du jour.)

V. ADOPTION DE RESOLUTION

Nous allons demander à la Secrétaire parlementaire de donner lecture du Projet de résolution relatif à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et à la mise en place d'un Comité de suivi.

- ***Lecture d'un projet de résolution relatif à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et***

à la mise en place d'un Comité de suivi

Est-ce qu'il y a des observations ?...

Honorable Dédéou TRAORE, vous avez la parole.

Dédéou TRAORE : Merci Monsieur le Président.

Mon observation porte sur le fait qu'il y a lieu de rappeler que ce qu'on appelle aujourd'hui les Objectifs de Développement Durable (ODD), c'est une suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable (OMD) que nous avons vécus pendant quinze ans. Et ce qu'on appelle les ODD aujourd'hui, nous allons les vivre pour les quinze ans à venir inch'ALLAH (si DIEU le veut).

Donc, je souhaiterais et proposerais :

1. Qu'on fasse référence aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui a servi de réflexion pour pouvoir construire les ODD ;
2. Ensuite recommander au Gouvernement aussi de bien vouloir mettre à disposition l'évaluation des OMD qui ont permis de passer aux ODD.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable CISSE, est-ce que vous voulez donner un peu d'apaisement par rapport à la question de Dédéou ?

Amadou CISSE : Merci Monsieur le Président.

Je crois savoir que l'ensemble des Députés ici présent savent que les OMD qui ont été validés en 2000, ont pris fin en 2015, et que les ODD ont pris départ en septembre dernier jusqu'en 2030. Je n'ai pas d'objection particulièrement à ce à quoi on se réfère. Ce n'est pas un problème, on peut l'ajouter dans les recommandations ; ça ne change rien, ce n'est qu'un rappel.

Seulement je rappelle que l'Union Interparlementaire (UIP) a souhaité que les cent soixante six (166) Parlements membres prennent tous cette résolution, mais chacun conformément à sa façon de travailler. Donc c'est pourquoi le secrétaire général de notre Assemblée a bien voulu modifier un peu le document qui a été envoyé, et de le ramener à nos valeurs.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup.

(Demande de parole.)

Honorable Mody N'DIAYE, vous avez la parole.

Mody N'DIAYE : Monsieur le Président, pour la référence aux OMD, il n'y a pas de problème. Mais je ne crois pas qu'il sied dans un acte de création comme ça - des ODD - de demander au Gouvernement de nous faire l'évaluation des OMD.

Merci.

M. le Président : Merci. C'est bien.

Maintenant nous allons passer au vote du **Projet de résolution**.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 107

Contre : 00

Abstention : 00

La résolution est adoptée.

(Applaudissements).

VI. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI (2^{ème} Partie)

❖ EXAMEN DES DEPOTS N°15-45/5L ET N°15-67/5L

- DEPOT N°15-45/5L :
PROJET DE LOI DE
RATIFICATION DE
L'ORDONNANCE N° 2015-
021/P-RM DU 06 AOUT
2015 AUTORISANT LA
RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET,
SIGNE A BAMAKO, LE 19
JUN 2015, ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET
L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA),
POUR LE FINANCEMENT**

**DU PROJET REGIONAL
D'APPUI AU
PASTORALISME AU
SAHEL**

- **DEPOT N° 15-67/5L :
PROJET DE LOI
AUTORISANT LA
RATIFICATION DES
ACCORDS DE PRET ET DE
L'ACCORD D'ISTISNA'A,
SIGNES A DJEDDAH
(ARABIE SAOUDITE), LE
31 AOUT 2015, ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI ET
LA BANQUE ISLAMIQUE
DE DEVELOPPEMENT
(BID), POUR LE
FINANCEMENT DU
PROGRAMME INTEGRE
DE DEVELOPPEMENT DES
RESSOURCES ANIMALES
ET AQUACOLES AU MALI**

A présent, le Président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement est invité à venir prendre la parole.

Idrissa SANKARE, *président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement* : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voulais, avec votre autorisation et celle de la plénière, qu'on procède à la lecture des

deux rapports qui, d'ailleurs, se complètent. Nous voulons avoir votre autorisation.

M. le Président : D'accord.

(A l'endroit des députés.) Ça vous va hein ?... Oui.

Nous allons donc examiner les deux dépôts : le **n° 15-45/5L** et le **n° 15-67/5L**.

Idrissa SANKARE, *président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement* : La Commission a désigné Abdias THERA comme rapporteur ; il peut donner lecture des deux rapports.

Merci.

Abdias THERA, *rapporteur de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement*, donne lecture des deux rapports de sa Commission sur les **dépôts n° 15-45/5L** et **15-67/5L**.

M. le Président : Merci Honorable Abdias THERA.

Maintenant nous allons passer aux rapports d'avis.

Le Président de la Commission Affaires Etrangères, vous avez la parole.

Niamé KEITA, *vice-président de la Commission des Affaires Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine*, introduit le rapporteur de sa Commission.

Ousmane KOUYATE, *rapporteur de la Commission des Affaires*

Etrangères, des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, donne lecture du rapport d'avis de sa Commission.

M. le Président : Merci.

Monsieur le Ministre a-t-il un petit commentaire sur les rapports des Commissions avant l'ouverture des débats ?

Bocary TRETA, ministre du Développement Rural :

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Honorables Députés.

Je voudrais, Honorable Président, saisir juste cette opportunité pour saluer... - parce que c'est ma première prise de parole devant votre auguste Assemblée Nationale depuis les renouvellements de vos organes - ... les sortants parce qu'au niveau de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement également on a enregistré des changements, et féliciter les rentrants pour la confiance placée en eux ; et dire que sur les deux rapports il y a des recommandations qui ont été formulées par la Commission et que nous acceptons.

Merci beaucoup.

M. le Président: Merci bien Monsieur le Ministre.

Nous allons ouvrir une première liste d'intervenants, s'il ya des questions...

Honorable Alkaïdi TOURE, vous avez la parole.

Alkaïdi Mamoudou TOURE : Merci Monsieur le Président.

Je crois que les deux projets sont des projets très importants pour le pays et surtout pour son économie. Mais je voudrais tout simplement savoir si ces améliorations portent sur l'existant, ou si ce projet concerne également la reconstitution des cheptels, qui sont décimés pour diverses raisons : la sécheresse, les vols, la rébellion.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci.

Honorable Dédéou TRAORE.

Dédéou TRAORE : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Je commence d'abord par remercier mes anciens collègues de la Commission du Développement rural pour la qualité du travail, et me réjouir aussi de l'initiative de ces deux projets de loi, qui sont fondamentalement très importants pour l'économie du Mali, pour un secteur qui est supposé jusque-là être un secteur pratiquement laissé pour compte, le secteur de l'élevage. Donc c'est vraiment une grosse épine comme on peut le dire par rapport à l'initiative de ces deux projets de loi.

Ceci étant, j'ai un certain nombre de précisions à demander à mes collègues de la Commission et à Monsieur le Ministre.

C'est d'abord pour ce qui concerne le projet PRAPS, à la page 4 du rapport. Pour la sous-composante A1 on parle de l'amélioration de l'offre de service de la santé animale dans les zones pastorales et agro-pastorales. C'est une très bonne chose sauf que moi je voudrais savoir concrètement comment cela va se passer, notamment on parle de la mise en place des professionnels de santé animale dans les endroits stratégiques. Nous savons bien qu'aujourd'hui au Mali nous avons un dispositif national. L'Etat malien a mis en place un dispositif national d'appui, qui connaît aujourd'hui d'énormes difficultés par rapport à la mise en œuvre de ses activités. C'est une très bonne chose d'envisager la mise en place des professionnels de santé, mais je voudrais savoir quels professionnels de santé et dans quelles conditions, et quelles sont les dispositions prises dans ce sens ?

La deuxième question, c'est par rapport à la page 6, la sous-composante D1 : le renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires au niveau communal et communautaire et tous les points qui suivent. Monsieur le Ministre, vous le savez comme moi, que chaque fois qu'il y a un déficit pluviométrique dans notre pays, c'est une situation lamentable et catastrophique qui se passe au niveau des éleveurs. Et ça devient pratiquement un scénario répétitif maintenant et les dégâts sont énormes au niveau de la perte du

cheptel et au niveau même de la baisse de revenu des pasteurs.

Par rapport à cela, je salue l'initiative de cette composante tout en cherchant à savoir concrètement vous allez faire face à travers l'initiative de ce projet, à cette situation qui devient pratiquement une situation cyclique. Ça nous permet, nous élus, de bien expliquer à nos populations.

A la page 8, au niveau de la Collecte des informations et des bases de données. Je voudrais tout simplement savoir quelle harmonie et quelle synergie vous allez avoir avec le dispositif actuel, notamment celui du Système d'Alerte Précoce (SAP). Aujourd'hui on sait bien que la situation des pâturages et du cheptel, la situation de crise d'une manière générale au niveau pastoral est relatée d'une manière ou d'une autre souvent d'une manière critiquée par les pasteurs eux-mêmes, dans le rapport quotidien du système d'alerte précoce. Et ce programme vient aussi mettre en place un dispositif dans ce sens-là. Je voulais savoir quelle va être la synergie et la coordination avec le SAP, parce que les éleveurs sont souvent très critiques par rapport aux rapports qui sont fournis par le SAP.

Pour ce qui concerne le second rapport, le PDIRAAM, j'ai deux observations. A la page 7, je suis parfaitement d'accord avec mes collègues de la Commission par rapport aux recommandations, mais moi, je voudrais aller au-delà, en posant la question de savoir quelles sont les dispositions qui ont été

envisagées pour s'assurer de la qualité et surtout du respect des normes des équipements et des infrastructures qui vont être réalisées ? Parce que nous savons que dans certaines zones de notre pays, on a des cimetières des marchés à bétails, des abattoirs qui sont souvent construits et qui n'ont même pas été utilisés. Donc, je pense qu'il ya un problème de normes et de qualité des infrastructures et des équipements.

Je voudrais savoir dans ce cadre, - parce que ce projet est particulièrement un projet d'équipement et d'infrastructure - quelles sont les dispositions pertinentes que le département envisage pour s'assurer de la qualité et du respect des normes des équipements et des infrastructures qui vont être réalisés ?

Dans le même ordre d'idée, - je vais au-delà des abattoirs, de toutes les infrastructures et de tous les équipements - ma deuxième préoccupation c'est par rapport à la gestion des infrastructures. Et ça, je crois qu'on a aussi souvenir dans notre pays d'une situation alarmante par rapport à la gestion des infrastructures. Je ne parle que d'élevage, il y a les autres infrastructures, agricoles et autres. Mais dans le domaine de l'élevage on sait qu'il y a une situation très, très déplorable de la gestion des infrastructures et des équipements d'élevage.

Monsieur le Ministre, nous avons la chance d'avoir ce financement qui est

très important et d'aboutir à un nombre extrêmement important d'infrastructures et d'équipements. Je voudrais vous demander quelles sont les dispositions que vous avez bien voulu envisager pour vous assurer de la gestion et de la pérennisation de ces infrastructures et de ces équipements.

Je vous remercie.

M. le Président: Merci Honorable Dédéou. Juste une question : êtes-vous toujours à la Commission Développement Rural ?

Dédéou TRAORE: Je suis à la Commission Administration territoriale et à la Commission de Contrôle.

M. le Président: Ah bon ! Je vois maintenant qu'il y a eu effectivement des erreurs. (*Sourire*).

M. le Président : Mais vous vous rendez compte, à vous seul, vous avez pris toutes les questions. (*Sourire*.)

Est-ce qu'il y a même d'autres questions à poser ? Monsieur le ministre, je crois que vous avez toutes les questions, il n'y a pas grand-chose à dire encore. (*Sourire*).

Honorable Amadou CISSE, vous avez la parole.

Amadou CISSE: Bonjour Monsieur le Ministre, grand frère mes respects.

J'ai des questions à poser sur les deux rapports.

Le rapport qui a été lu en première position, à la page 10, deuxième

paragraphe, on dit que « ces zones bénéficient des régularisations du PRAPS en vue de l'atteinte des objectifs du projet au total ceux sont : trente-et-un (31) cercles et deux-cent-vingt (220) communes qui sont concernés dans les huit (8) régions ».

Je veux savoir quelles sont les deux-cent-vingt(220) communes qui sont concernées ; si on peut avoir un tableau. Sinon, Monsieur le ministre, est-ce que mes dix communes font partie ? (Rire.)

S'agissant du second rapport, à la page 2, c'est des coquilles, je crois. Pour le sous-titre : Accords de prêt : **1.1** Montant des prêts, vous avez dit un-milliard-neuf-cent-quinze-millions-trois-cent-quatre-vingt-quatorze-mille-quatre-cent-quarante (1.915.394.440) F CFA **environ**. Il n'y a plus d'**environ** ici, ça c'est très précis, donc biffez **environ**. Si c'était environ, on aurait dit : un-milliard-neuf-cent-seize-millions (1.916.000.000) FCFA. Donc, les **environs** ici ne correspondent pas, c'est valable pour le **1.1 ; 1.2 ; 1.3**.

Des coquilles encore au niveau de la page 3. Vous avez parlé de **cent-quatre-vingt-dix-huit-millions...**, en chiffre **195 121 F CFA**, mais en lettres vous avez écrit : **cent-quatre-vingt-dix-huit-millions-cent-vingt-cinq-mille-six-cent-vingt-et-un** (198.125.621) FCFA. Donc, il faut corriger.

Maintenant des questions plus concrètes. A la page 5, Monsieur le Ministre, vous avez cité quatorze

stations d'embauche de bovins et trois mille laiteries à réaliser. Je suppose que c'est des privés qui seront bénéficiaires. Quel sera le mode de gestion qui sera utilisé, l'investissement étant public et le bénéficiaire étant privé ?

A la page 6, au troisième point, on dit que « ce programme intervient dans la même zone que le projet régional d'appui au pastoralisme » c'est-à-dire le premier projet. Or, dans le premier projet on a dit que c'est dans huit régions tandis qu'ici on dit que c'est trois régions. Donc, je voudrais comprendre. Parce que dans le second projet on parle de trois régions, mais il y a un paragraphe qui dit que c'est les mêmes régions qui sont concernées dans le premier projet. Peut-être que c'est plus à la Commission qu'à Monsieur le Ministre que ma question s'adresse. Est-ce que c'est les huit régions qui sont concernées pour les deux projets ? Ou bien c'est uniquement les trois régions pour le second, et les huit régions pour le premier ? Et là il y a quelque chose à corriger.

Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

M. le Président: Merci Honorable CISSE.

Honorable Seydou DIAWARA.

Seydou DIAWARA : Merci Monsieur le Président.

Merci Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, je pense que votre présence à l'Assemblée Nationale est toujours source d'espérance. Le développement rural est l'épine dorsale de notre économie.

Dans le premier rapport, j'ai noté que le Mali s'est fixé un objectif d'améliorer le produit brut des produits d'élevage de 30 % pendant les cinq prochaines années. Je pense que cela est un objectif global et pour l'atteinte duquel ce projet est initié ; je suppose aussi que le second projet doit rentrer dans ce cadre-là.

Ma question, c'est de savoir quel est le niveau d'intégration ou de complémentarité d'abord entre ces deux projets. Entre les projets initialement exécutés, il serait bon qu'on puisse disposer d'un tableau synoptique qui retrace sur les dix ans ou sur une période plus étendue, tout ce qui a été fait comme investissement dans le secteur développement rural et particulièrement en matière d'élevage. Ça serait important pour l'information même de l'opinion nationale. Certainement c'est connu au niveau du département mais beaucoup de personnes ne peuvent pas apprécier à la juste valeur tout l'effort d'investissement qui est fait.

En conclusion, par rapport à tous ces investissements, quel est le taux d'efficacité ? Pour atteindre les prévisions de 30 % sur 5 ans, est-ce qu'on a fait une évaluation des besoins de financement nécessaire ? Et ces investissements acquis couvrent à quel

pourcentage la couverture de ces besoins-là ?

C'est un peu cette question d'ordre macroéconomique, Monsieur le Ministre, que je voulais poser.

Merci bien.

M. le Président : Merci Honorable DIAWARA.

Honorable Mamadou DOUMBIA.

Mamadou DOUMBIA : Merci Monsieur le Président.

Bonsoir Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, la composante 2 du Projet Appui au pastoralisme prend en compte des activités comme la surveillance épidémiologique, la vaccination, la sensibilisation. Je me réjouis vraiment de cette activité. D'ores et déjà, depuis deux semaines nous avons appris qu'au niveau de nos frontières il y a l'apparition de la fièvre de la Vallée du Rift. Or, nous savons que cette maladie ressemble un peu à Ebola. Quelles sont les mesures qui ont été prises déjà avec le dispositif en place pour contrer cette maladie ?

Je vous remercie.

M. le Président: Merci Honorable DOUMBIA.

Honorable Bakary DIARRA.

Bakary DIARRA : Merci Monsieur le Président et bonsoir à tous.

Monsieur le Ministre, dans le rapport on a parlé de réhabilitation des marchés à bétail. Par rapport à cette

réhabilitation, je rejoins un peu de Dédéou qui a parlé de suivi des investissements. Alors, à la date d'aujourd'hui est-ce que vous avez une idée des marchés de bétail à réhabiliter ? Et pourquoi cette réhabilitation, parce que je pense que c'est des investissements qui sont gérés souvent par des coopératives. Quel mode de gestion a conduit à cette faillite ?

On a parlé aussi dans le rapport de réduction de tracasseries. Je voudrais savoir de quel type de tracasseries il s'agit ? Quels sont les dispositifs mis en jeu pour réduire ces tracasseries ? Et elles sont dues à qui ?

Par rapport à la conservation des chaînes de production et la conservation des produits vous avez parlé de froid. Quelle source d'énergie comptez-vous utiliser pour ces investissements ? Parce que nous avons des problèmes d'énergie, les factures d'énergie sont tellement élevées au Mali. Maintenant quel va être le système palliatif pour permettre aussi aux Maliens de consommer ce qu'ils vont produire ?

J'ai relevé seulement dans le rapport d'avis la question de sécurité, parce que non seulement il faut protéger les investissements, mais il y a aussi la sécurité des éleveurs et du bétail aussi. Quand vous prenez la zone de Kayes par exemple, les éleveurs sont souvent victimes d'enlèvements d'animaux. Comment comptez-vous sécuriser tout ça ? Parce que pour parler de production, il faut d'abord parler des

ressources que vous avez à votre niveau. Il faut d'abord les sécuriser pour parler de production.

Je vous remercie.

M. le Président : Merci Honorable DIARRA.

Honorable Yacouba TRAORE.

Yacouba TRAORE : Merci Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre.

Je félicite le ministère du Développement rural pour ce projet aussi important qui constitue un maillon essentiel de l'économie du pays.

Je félicite également la Commission pour son rapport effectivement détaillé.

Le PRAPS est un projet sous-régional qui regroupe six pays : le Mali, le Burkina, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Le projet démarrera-t-il simultanément dans les six pays ?

Si oui, quelle disposition sera prise dans les autres pays après la ratification de ce projet au Mali ?

Quelle sera la base de la coordination du PRAPS au Mali ? Dans quelle zone ?

Je pense qu'il y a eu effectivement beaucoup de projets dans le même cadre de l'élevage, mais aujourd'hui il y a eu beaucoup de dégâts avec l'insécurité, beaucoup de projets réalisés ont été totalement détruits.

Donc, je voudrais savoir quelle mesure prendre pour la sécurisation et la pérennisation de ce projet.

Merci.

M. le Président : Merci Honorable TRAORE.

Honorable Boubacar Djankina SISSOKO.

Boubacar Djankina SISSOKO :
Merci Monsieur le Président de m'avoir accordé la parole.

Bonsoir à Monsieur le Ministre et à ses collègues.

Mon intervention porte sur les deux rapports. Dans les deux rapports, on voit toujours ces termes « l'écoulement rapide des animaux destinés à la vente ». Je crois qu'aujourd'hui le Mali qui possède le plus grand cheptel de la sous-région, doit être en mesure d'utiliser cette richesse autrement que de vendre ce bétail-là sur pied. Chaque fois l'on exporte. Il y a des pays de la sous-région qui sont cités comme pays exportateurs de viande sur le bétail malien.

Je suis d'accord que le projet soit bien, mais il faut que nous-mêmes, nous cherchions à potentialiser cette richesse-là. Sinon c'est d'autres pays qui sont en train de bénéficier de cette richesse qu'est la viande.

Ma deuxième préoccupation concerne la production laitière. Dans les deux projets on parle de production laitière également. Par simple curiosité, rentrez aujourd'hui dans les boutiques

au bout de nos carrés (« Koroboro boutique ») – excusez- moi -, mais vous allez voir que Mali Lait est fortement concurrencé par Yoplait. On dirait qu'on ne produit pas de lait. On n'arrive pas à valoriser cette production.

Par rapport au PRAPS qui concerne les cercles et les communes frontalières entre les différents pays. Mais il faut faire attention. Pratiquement, tous les bétails de ce cercle, dans un mois au maximum, vont commencer à descendre dans les zones où le projet ne sera présent. Et ils vont passer une bonne partie de l'année dans ces zones-là. Si vous prenez la région de Kayes par exemple, à partir de décembre, janvier tout le bétail va se retrouver au niveau des cercles comme Bafoulabé. Ils vont passer l'hivernage, la saison sèche là-bas, et le PRAPS ne sera pas présent là-bas. Parce qu'ils ne font pas frontière avec la Mauritanie, ni le Sénégal directement. Donc, ces des communes qui ne seront pas intéressées directement par le PRAPS, alors que, pendant les six ans du projet les animaux vont passer une grande partie de l'année dans cette zone.

Si vous prenez par exemple également la région de Koulikoro, dans le cercle de Dioïla déjà, une bonne partie de ce cheptel immigre vers Yanfolila, vers la frontière ivoirienne. Donc, à ce niveau moi, je pense que le projet risque d'être biaisé à défaut évidemment. Parce que les structures vont se retrouver au niveau des frontières alors que les animaux vont se retrouver dans une autre zone à l'intérieur.

Monsieur le Ministre, - l'Honorable Dédéou a un peu marché sur ma langue - il faut un abattoir digne de ce nom, que le Mali soit capable de commercialiser sa viande. Notre économie repose sur l'agriculture et l'élevage. On doit être en mesure de dire que dans cinq ans... Un exemple, la Côte d'Ivoire qui importe à peu près cinq cent mille (500 000) tonnes de viande en provenance du Brésil, de l'Argentine, que nous, nous soyons en mesure d'occuper ce marché-là rapidement par notre élevage.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Honorable Belco BAH.

Belco BAH : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous saluons vivement ces deux projets de loi, qui sont à mon avis, de nature non seulement à accroître la production dans le domaine de l'élevage, mais aussi à réduire fortement l'importation du lait et des produits laitiers, qui aujourd'hui pèsent lourdement sur nos finances. Parce qu'il est inconcevable pour un pays comme le Mali d'importer à coup de milliards aujourd'hui le lait et les produits

laitiers. Donc, tout ce qui peut contribuer à diminuer cet aspect, nous le saluons vivement.

Monsieur le Ministre, dans le Contexte du projet, on a dit que c'est pour sécuriser le mode de vie ainsi que les moyens de production des populations

pastorales et d'accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30 % au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans. Je pense que c'est une très bonne vision, mais on sait que dans notre pays ce qui est difficile c'est l'après-projet. Au moment du projet les fonds sont-là, tout est disponible, mais une fois que le projet est en fin de vie, alors, comment capitaliser le bilan du projet ? C'est ça tout le problème du Mali et c'est dans tous les domaines, ce n'est pas seulement dans le domaine de l'élevage.

Donc, le sous-secteur élevage est très, très important dans le PIB. Quand vous voyez ce qu'il représente dans le PIB au Mali, je pense nous devons tous être d'accord pour soutenir le sous-secteur de l'élevage. Je ne dis pas de négliger l'agriculture, mais je pense que le sous-secteur élevage est un peu délaissé. Et si aujourd'hui le département a une vision pour permettre de développer ce secteur, je pense que ça ne peut être que pour le bonheur des Maliens.

Alors, j'ai une question, Monsieur le Ministre. Ma préoccupation c'est par rapport à la cession de certaines infrastructures ; je veux parler des abattoirs frigorifiques. Vous savez qu'il y a un peu partout des abattoirs au niveau des régions, ainsi que des marchés à bétails ; certains avaient été financés par l'Office Malien du Bétail et de la Viande (OMBEVI) en son temps ; d'autres par le projet APEX, un projet

américain qui était là aussi, qui a fait beaucoup de choses dans le cadre du marché à bétail. Mais nous constatons que l'Etat s'est retiré. Pratiquement il y a une cession qui a été faite. Je pense que chaque fois que l'Etat fait une cession, il y a un cahier de charges. Est-ce que ce cahier de charges est respecté? Parce que si ce cahier de charges est respecté, l'Etat devait avoir un œil sur ces infrastructures. Je pense que ces infrastructures ne devraient pas se trouver dans cet état aujourd'hui. C'est à coup de milliards que ces infrastructures ont été réalisées. Prenez par exemple l'Abattoir de Bamako, les abattoirs frigorifiques au niveau pratiquement de toutes régions du Mali, prenez aussi les marchés à bétail qui sont gérés aujourd'hui par des privés, je pense que c'est la catastrophe.

A ce niveau, je voulais interpeller Monsieur le Ministre pour que l'Etat prenne ses responsabilités, en termes de ce que l'Etat a fait, ce que cette cession a apporté. Donc je salue ce que cette session a apporté à la population? C'est ça mon plus grand problème. On a cédé avec des gens qui détournent même l'objet dans certaines sociétés. Je pense que l'Etat doit prendre ses responsabilités pour arrêter ça, et j'interpelle Monsieur le Ministre par rapport à cette situation.

Et enfin, j'aurais souhaité particulièrement que dans ces projets qu'une part active revienne uniquement aux femmes rurales qui sont dans ce domaine pastoral. Ça ne

ressort pas bien dans le projet et je tiens à ça.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Honorable BAH.

Et enfin l'Honorable Zoumana N'Tji DOUMBIA.

Zoumana N'Tji DOUMBIA : Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je crois qu'il a été rappelé ici que notre économie est basée sur l'agriculture et l'élevage. Et vu ces différents accords de prêts initiés par le Gouvernement du Mali, je me joins aux autres pour féliciter le Gouvernement. Ça voudrait dire que le Gouvernement a à l'idée de prendre à bras le corps le développement de ce secteur-là.

Je salue aussi le Gouvernement par rapport à tout le soutien qu'il veut donner au secteur de l'élevage.

Monsieur le Président, cela m'amène à poser quelques questions.

Je crois que l'Honorable Cisse m'a devancé par rapport à la question de la cartographie. Parce qu'il serait important qu'on sache un peu la cartographie des cercles qui vont bénéficier de cet accord de prêt. Parce qu'il a été signalé à la page 10 que ces zones de réalisation, en vue de l'atteinte des objectifs du projet, au total ce sont trente-et-un cercles et deux-cent-vingt communes réparties dans huit régions qui sont retenus. Donc, il serait bon qu'on puisse avoir la cartographie de ces différents cercles

et communes qui vont bénéficier de cet accord de prêt.

Monsieur le Président, je voulais demander à Monsieur le Ministre... Parce qu'il y a des aspects qui ont été soulevés dans le document, notamment par rapport aux avantages du PRAPS pour le Mali, j'ai noté : la réalisation des infrastructures commerciales, marchés à bétail, aires d'abattage, étals de boucherie, etc., l'écoulement rapide des animaux destinés à la vente, la fluidité du commerce transfrontalier du bétail qui contribuera à l'équilibre de la balance commerciale du Mali. Je voulais savoir en fait quel sera le mécanisme que le département du Développement rural aura avec le département du commerce, parce qu'il y a des aspects commerce qui ressortent à ce niveau-là. Il serait bon qu'il y ait une synergie d'actions entre le département du développement rural et le département du commerce.

Monsieur le Président, nous produisons beaucoup de viande, mais il est à noter que le prix de la viande connaît le plus souvent des flambées. Je félicite le Gouvernement aujourd'hui qui a fait des efforts pour abaisser le prix de la viande. Mais je veux savoir l'impact que ce projet PRAPS aura sur le prix de la viande ? Est-ce que ça va permettre au citoyen lambda de pouvoir consommer davantage la viande à un prix raisonnable ?

Monsieur le Président, on a mis beaucoup d'accent sur l'aspect viande,

mais vous savez que le lait est un aliment complet. Est-ce que ce projet prend en compte les industries laitières ?

Merci Monsieur le Président.

M. le Président : Merci.

Voilà ! Donc, nous venons de terminer avec le dernier intervenant.

Si la Commission se sent concernée par certaines questions, eh bien ! elle est invitée à venir donner les réponses à ces questions.

Idrissa SANKARE, *président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement* : Merci bien Monsieur le Président.

La Commission se réjouit de l'intérêt que les Honorables Députés portent sur ces deux projets de loi.

Nous allons tenter de répondre à certaines questions, en laissant, bien sûr, l'essentiel des autres questions à Monsieur le Ministre.

Concernant la question de l'Honorable Alkaïdi, qui demande si le projet vise à reconstituer le cheptel ou à améliorer l'existant. Je pense que les deux vont ensemble, parce qu'en améliorant l'existant, à notre avis, c'est une façon de reconstituer le cheptel. Parce qu'il ne s'agira pas d'aller acheter du bétail pour l'amener, il s'agit d'améliorer tout ce qui est là en termes d'élevage et de pastoralisme.

L'Honorable Dédéou a posé une question par rapport aux abattoirs. Effectivement, au niveau de la

Commission nous en avons assez parlé. Il semble qu'il y a beaucoup de difficultés à ce niveau. Monsieur le Ministre a évoqué des contraintes réelles, mais je crois qu'ils sont en train de prendre des dispositions, il pourra le dire ici. Il faut retenir simplement que les abattoirs en tant que tels relèvent du ministère des Finances ; mais en ce qui concerne les produits et autres, ça c'est le ministère du Développement rural ; donc, cela est une difficulté réelle. Je pense que Monsieur le Ministre est en train de voir avec son collègue des Finances pour gérer ce problème.

L'Honorable CISSE a parlé des chiffres. En fait, là où on a mis « environ », c'est sur la base des documents officiels qui nous ont été transmis. Mais nous allons voir avec Monsieur le Ministre ce qu'il faut retenir. Et là où il y a l'erreur de chiffres, nous allons corriger.

En ce qui concerne la cartographie, je crois que si c'est pour savoir si Ténenkou fait partie... (*Sourire.*), Honorable CISSE vous pouvez être rassuré que Ténenkou fait partie. Parce que le premier critère de choix, on a parlé des zones frontalières ; si je ne me trompe pas, Ténenkou est un cercle frontalier.

J'enchaîne avec la question de l'Honorable Zoumana N'Tji, pour dire qu'effectivement il y a une cartographie qui est disponible... (*Avec une carte à la main, il montre les zones concernées par le PRAPS*)...Voilà, tout ce que vous voyez en jaune ici, c'est la zone

concernée par le PRAPS. Mais nous ne pouvons pas citer ici les trente-et-un (31) cercles et les deux-cent et quelques communes. Je crois que vous pouvez passer à la Commission, on pourra vous donner les détails et on pourra les mettre à la disposition des autres.

L'Honorable CISSE a demandé si le PDIRAAM et le PRAPS interviennent dans la même zone. Oui, ils interviennent dans la même zone, mais différemment. Nous avons dit que le PDIRAAM intervient dans les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou. Il se trouve que le PRAPS c'est dans les huit régions, excepté le District de Bamako. Je disais que les deux projets sont complémentaires, c'est comme si le PDIRAAM se trouve dans le PRAPS. C'est pourquoi nous avons dit qu'ils interviennent dans la même zone. Mais si on dit « dans la même zone », ce n'est pas dans les mêmes communes et cercles.

Pour la gestion des ouvrages, là également il en a été beaucoup question lors des écoutes : la pérennisation, le suivi, l'entretien des ouvrages à la fin des projets. Je crois qu'au niveau du département ils sont en train de prendre des dispositions.

Pour la question relative au démarrage du projet : Honorable Yacouba TRAORE. Selon les informations que nous avons, les deux projets doivent démarrer le 1^{er} janvier 2016 au Mali, et les coordinateurs sont déjà nommés. Nous ne nous sommes pas intéressés au démarrage des projets dans les

autres pays, parce que c'est le nôtre qui nous concerne.

Toutes les autres questions posées par les Honorables Députés, ont été également posées par les commissaires de la Commission Développement Rural, et nous avons reçu des réponses satisfaisantes. Je pense que comme Monsieur le ministre même est là, il pourra les répéter ici.

Merci bien.

M. le Président : Merci Honorable SANKARE.

Alors Monsieur le Ministre, je vous en prie, c'est à vous, tout le reste des questions.

Bocary TRETA, *ministre du Développement Rural* : Merci beaucoup Honorable Président de l'Assemblée Nationale.

Merci Honorables Mesdames et Messieurs les Députés de l'Assemblée Nationale.

Je salue cet intérêt que vous manifestez à l'endroit de ces deux projets.

Et Merci surtout au Président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement.

C'est vrai que l'intérêt marqué pour le sous-secteur élevage est compréhensible : l'élevage est le troisième produit d'exportation du Mali. Un Honorable Député l'a rappelé, le Mali a des avantages comparatifs exceptionnels pour l'élevage. C'est le plus grand pays d'élevage de l'espace UEMOA, et de plus en plus nous avons

tendance à dire même de la CEDEAO en termes d'effectif.

Et quand on regarde également les données socio-économiques, le nombre d'actifs qui tirent l'essentiel de leur revenu de l'élevage est extrêmement important ; et son poids également sur l'économie, mais là peut-être de façon négative parce qu'on nous interpelle également, même ce soir nous avons été interpellé. Les financiers nous disent bon an, mal an il y a au moins trente à trente-et-cinq milliards de devises qui sont dépensé

s pour l'achat du lait et des produits laitiers. Donc, il y a des enjeux véritables.

Maintenant revenons aux projets de texte, Honorable Président de l'Assemblée Nationale. Je voudrais d'abord dire que oui c'est deux projets qui se ressemblent et sont du même sous-secteur élevage, mais qui ont aussi des différences. Le PRAPS est un projet nouveau. Nous avons essayé de capitaliser dans le PRAPS tout ce que nous avons capitalisé ces dernières années en termes de technologie, d'approche et de résultat capitalisé. C'est vrai, son processus d'élaboration en tant que PRAPS s'est déroulé de façon très courte (9 mois), de la déclaration de Nouakchott à la signature de l'accord de financement, ce qui est un record. Mais il a pris en charge beaucoup de réflexions, beaucoup de projets et programmes qui avaient été élaborés et qui sont restés dans le tiroir et pour lesquels on

n'avait pas reçu de financement, notamment la composante santé animale. Sa spécificité c'est le pastoralisme : il renforce les capacités du pays en termes de pratique de l'élevage pastoral, l'élevage excédentaire, mais principalement l'élevage transhumant qui est l'une des principales richesses de notre pays.

Voyez-vous, c'est comme si des années durant, on s'est attelé à la transformation de l'agriculture. On a beaucoup de cheptels, il est extensif, il occupe tout le territoire. Nous sommes un pays frontalement exposé aux effets néfastes de la désertification, de la sécheresse, donc les ressources naturelles s'amenuisent et on a la crainte que les ressources naturelles au Mali ne peuvent pas vraiment supporter l'important effectif de notre cheptel. Donc, il faut réduire les effectifs.

Des années durant, on s'est rendu compte que l'élevage a des grandes traditions et peut-être quelque part il mérite aussi d'exister. En ce moment il faut savoir quelles sont les grandes faiblesses sur lesquelles il faut agir ? Parce qu'on a la conviction que vous avez des populations entières au Mali qui ne vivent que de l'élevage et dont le mode de vie est rythmé par la pratique de l'élevage. C'est qu'ils se déplacent au gré du déplacement des animaux, dont la vie dans l'année est organisée en fonction du mouvement du cheptel, qui lui-même est déterminé en fonction de la disponibilité des pâturages ou bien de l'eau. Donc, vouloir arrêter cela, c'est comme si on voulait briser tout un

mode de vie, alors le mode de vie lui-même est une richesse, un patrimoine pour notre pays.

Donc faisons un clin d'œil à l'élevage, et je pense que c'est une excellente chose.

Le deuxième projet : le PDIRAAM. Il a été conçu pour capitaliser les acquis du projet antérieur financé par la BID. Vous savez, dans le Sahel occidental, les Députés de Nara sont dans la salle, éventuellement ceux de Niono surtout, et tout récemment le Sahel occidental Kayes-Nord, Nioro, Yélimané, Nioro-Nord et Diéma où le PADESO avait commencé son extension. Et là sur des longues années, divers projets, depuis les projets Mali-live stock 1 et 2, le PRODESO ensuite le PADESO ont réalisés beaucoup de choses en termes d'aménagement pastoraux, de tentatives de fixation des animaux et de création de cadre de valorisation du cheptel transhumant.

Malheureusement, vous savez, les projets sont toujours comme ça et c'est fait pour ça. Ils sont créés pour régler dans un temps donné une somme de problèmes et à la fin des projets, normalement ce sont les structures pérennes de l'Etat, les directions techniques, qui prennent le relais. C'est peut-être cette connexion qui n'est toujours pas heureuse qui fait que les projets finissent leur période d'existence, les résultats ne sont pas solides. Donc, il y a des pans d'activité qu'il faut continuer, et malheureusement les services n'ont pas été associés dès la conception du

projet et sa mise en œuvre ; et assurer la fin du projet n'a pas toujours été chose facile. Je pense que ce sont ces questions qu'on essaye de régler.

Donc, ils sont complémentaires en ce sens que le PDIRAAM en capitalisant les résultats des anciens projets financés par la BID, elle s'est quand même surtout orientée dans le sens de la transformation de l'élevage et la mise des produits de l'élevage sur le marché.

Bien sûr, quand le PRAPS réussit ces objectifs énormes, c'est pour renforcer les moyens d'existence d'abord des communautés pasteurs, sauvegarder le cheptel et améliorer sa qualité en vue de son exploitation rationnelle.

Maintenant pour les questions concrètes, permettez-moi, Honorable Président, d'essayer d'apporter des réponses concrètes.

Le premier intervenant, l'Honorable Dédéou TRAORE dont nous regrettons tous le départ de la Commission DRE ; je pense que c'est une ressource importante de cette Commission, un cadre avec lequel nous avons pris tout le plaisir d'échanger pendant le temps qu'il était là...

Excusez-moi, le premier intervenant, c'est l'Honorable Alkaïdi TOURE. Excusez-moi, vraiment, Honorable Alkaïdi. Oui, ce que vous dites, c'est vrai, ce projet vise à améliorer l'existant. Nous n'avons pas envisagé la reconstitution du cheptel pour le moment. Je pense que les différents mécanismes que nous allons mettre en

œuvre pour prévenir les risques et renforcer nos capacités de plan de réponse face aux crises, ça va nous permettre d'abord d'atténuer les crises et on verra ce que les actions combinées, le renforcement des capacités et du plan de réponse solide face aux crises, vont apporter en termes de résultat.

Et comment le cheptel va réagir ? Est-ce que ces conditions seront favorables à la reconstitution du cheptel ? Ou bien il y aura un besoin effectif d'intervenir pour assainir cette reconstitution ? Pour le moment ce n'est pas prévu.

Maintenant pour les questions de l'Honorable Dédéou. Améliorer l'offre de services vétérinaires, oui c'est exact. Vous êtes du secteur, cela fait des années qu'on a travaillé sur un programme de renforcement des capacités des services vétérinaires. En 2011 nous étions, d'ailleurs, à la phase de convocation d'un forum d'investisseurs. On dispose d'un document de diagnostic de l'état des services vétérinaires au Mali dans tout leur fonctionnement. Donc, sur quel maillon pourrions-nous agir pour permettre aux services vétérinaires de distribuer des services de qualité en matière de santé animale ? C'est de cela qu'il s'agit. Et puis le renforcement du personnel, l'augmentation du nombre des cadres vétérinaires, le renforcement de nos connaissances et les matériels roulants et techniques dont nous disposons. C'est de tout cela qu'il s'agit.

Les professionnels de santé. Vous savez également que cela fait quelques années que le Mali a fait le choix de la privatisation de la pratique de la médecine vétérinaire. Donc, comment conjuguer les deux ? Renforcer les capacités de nos services vétérinaires, mais en même temps renforcer aussi ce choix que nous faisons, d'installation des vétérinaires privés. Notre philosophie, c'est que chaque fois qu'on a la capacité d'installer un vétérinaire privé qui puisse distribuer un service de qualité, on retire le service public pour encourager la privatisation de la santé animale.

Vous dites aussi que chaque fois qu'il y a pénurie de pluies nous assistons à des situations lamentables et catastrophiques, en ce qui concerne le cheptel, c'est vrai. C'est dans cette perspective qu'en tenant compte des critiques qui sont faites au système SAP..., parce que c'est réel, le système SAP a été conçu et fonctionne surtout pour diagnostiquer l'état des cultures, fondamentalement. Et donc, dans le diagnostic de l'état des cultures, c'est autour d'un des instruments privilégié du réseau de prévention des crises alimentaires, l'élevage, malheureusement, et peut-être aussi la pêche, sont très faiblement pris en compte. C'est pourquoi si nous avons un programme aussi important que cela et qui a l'intelligence de se pencher sur les crises alimentaires, nous concevons un système assimilable au mécanisme SAP qui est également soit un instrument de prévention, de diagnostic de la situation de crise dans le sous-secteur élevage qui nous

permet de fonder sur des données en vue de formuler des plans de réponses. C'est de ça qu'il s'agit.

Vous avez abordé une question importante par rapport au PDIRAAM : quelles sont les dispositions pour assurer la qualité, la pérennisation et la gestion des infrastructures ? Oui, - c'est honnête - nous avons des problèmes dans ce secteur. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons deux opérations qui sont en cours. La première opération c'est que nous avons décidé de procéder au recensement de l'ensemble des infrastructures et équipements réalisés dans le domaine de l'élevage. Et le recensement est en cours. Deuxièmement, comparer les différents modèles de gestion d'infrastructures. Il y a beaucoup de modèles qui coexistent. Il y a également dans beaucoup de cas des infrastructures qui sont réalisées, presque abandonnées à elles-mêmes, sont gérées sans aucun statut, sans protocole, sans convention, et sont à la merci des fois des opérateurs filières selon leur activisme dans les zones. Nous savons que ça rapporte de l'argent. Il y a des formes d'appropriation de la gestion de ces infrastructures, qui ne sont ni de l'avantage de l'Etat, ni de l'avantage même des corporations mais qui servent des individus.

Il y a deux cas pour lesquels on a donné des instructions fermes. Nous allons nommer un administrateur provisoire pour la gestion du marché à bétail de Nara et un autre pour la gestion de l'Abattoir frigorifique de Bamako.

Nous avons saisi le Ministre des Finances pour résilier les contrats de gestion des abattoirs régionaux de Mopti et Ségou. Nous-mêmes, nous avons essayé de nous intéresser à la gestion de ces abattoirs. Honorables Députés, quand vous y pénétrez, on se pose la question : est-ce que les viandes qui sortent de ces abattoirs doivent aller dans nos assiettes ?

Donc, nous pensons qu'au niveau du Gouvernement il y aura une solidarité, nous serons suivis par cela. Nous allons revoir un peu cette gestion, et proposer probablement entre temps notre réflexion sur les modèles de gestion de ces infrastructures pour être validés. Nous allons donc proposer un modèle qui privilégie une gestion plus rigoureuse, davantage de transparence, qui permet aussi de veiller à la qualité des produits.

Mon frère Honorable CISSE. Le Président de la Commission, souffrez que, comme vous, il n'y a pas de mandat impératif. Au Gouvernement aussi peut-être ce n'est pas le cas, mais étant le Ministre en charge de l'élevage ce serait un péché que d'oublier Ténenkou. *(Applaudissements de l'Honorable CISSE).*

Effectivement nous avons une cartographie des zones d'intervention du projet. Mes services m'ont donné la liste effective des cercles et des communes, mais permettez-moi de ne pas faire des jaloux ici. Mais c'est les zones traditionnelles d'élevage extensif, nomade et transhumant. Bien sûr, les régions traditionnelles de ce

type d'élevage sont connues : Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et toute la bande sahéenne depuis le nord de Koulikoro, le nord de Ségou, le nord de Kayes. Donc, la carte retrace ça.

Et fort heureusement dans ce cas il y a aussi les zones d'accueil de l'élevage transhumant. Parce qu'il y a des zones comme la région de Sikasso, un peu en partie Ségou, qui constituent de véritables zones d'accueil du cheptel sahéen.

D'ailleurs, ce problème se pose plus globalement aux niveaux régional ou sous-régional, parce que le PRAPS, comme vous l'avez compris, a été élaboré dans l'esprit du G5 : la Mauritanie, le Mali, le Burkina, le Niger et le Tchad. Maintenant le Sénégal s'est trouvé très intéressé, donc c'est devenu le G5 plus le Sénégal.

A la dernière réunion à laquelle nous avons participé, il y a eu une très forte demande des pays côtiers. Parce qu'ils ne comprennent pas qu'on veuille créer des conditions d'amélioration du pastoralisme dans la zone traditionnelle d'élevage, sachant que les mouvements cycliques et rythmés de ce cheptel quand il n'est chez nous, il est chez eux : Côte d'Ivoire, Guinée, Togo, Bénin et Ghana.

D'ailleurs, nous avons aujourd'hui de plus en plus des populations maliennes qui accompagnent ce cheptel, qui ont pratiquement immigré et qui se sont installés dans ces zones.

Donc, on ne peut pas concevoir un grand projet comme ça pour la zone

traditionnelle d'élevage pastoral sans penser aux zones d'accueil, si nous voulons que le cheptel continue à être national et qu'il revienne un jour.

Les mini-laiteries. C'est vrai, on a les deux appellations notamment : les mini-laiteries c'est les petites laiteries, où on fait la conservation et quelques fois la transformation sommaire, où on paie du lait frais conservé, du yaourt. Le mode de gestion, c'est comme je l'ai indiqué tantôt, c'est un peu pour l'ensemble de nos infrastructures. Généralement les projets les réalisent en rapport avec les organisations d'éleveurs, les coopératives d'éleveurs existants. Mais c'est honnête, le mode de transfert n'est pas bien organisé. Et le mode de transfert n'étant pas bien organisé, les cahiers de charge ne sont pas bien négociés, donc l'entretien de ces mini-laiteries pose problème. Nous avons par exemple, dans le cas du PRODEVALAIT, réalisé une quarantaine de centres de collecte de lait, mais sur la quarantaine il y a fort à parier que la moitié n'est pas fonctionnelle. On vient, d'ailleurs, de procéder à une vérification de la gestion de ces mini-laiteries. J'avoue que le rapport n'est pas reluisant, mais ça nous permet au moins d'avoir des informations sûres autour desquelles on va fonder la réflexion.

L'Honorable Seydou DIAWARA, je vous remercie. Je vais tenter de répondre à votre question. La question, telle que vous l'avez posée, est d'ordre macro-économique. C'est vrai que quand nous étions venus en 2011 au secteur de l'élevage la première

question qui s'est posée à nous, était : est-ce qu'il y a des indicateurs qui peuvent mesurer la contribution effective de l'élevage à notre économie au PIB ? Il nous a semblé qu'ils sont très faibles. Il n'y a vraiment pas d'indicateur vérifiable qui indique la contribution du sous-secteur d'élevage. Il relève donc d'une estimation quand bien même nous savons la part du budget réservé à l'élevage. Donc, ça nous a interpellés. Il nous a semblé que la contribution de l'élevage est beaucoup plus importante que ce que l'élevage reçoit du budget national. Alors, nous avons estimé que la première des choses, c'est de procéder à une étude pour savoir un peu plus sur les comptes économiques de l'élevage.

Ensuite la connaissance même du secteur. Quand nous sommes revenus en 2013, l'une de mes premières préoccupations a été de procéder à un recensement général de l'agriculture et du cheptel. Par exemple, le recensement général, c'est tous les 10 ans ; notre pays a traversé beaucoup de crises ; les crises font beaucoup des ruptures, ça désorganise la base de la production, et à présent on continue dans les mêmes extrapolations.

Il nous a semblé qu'il a été difficile de construire une base programmatique sérieuse, durable sans disposer de statistiques fiables. Donc, c'est l'une des grandes préoccupations que nous sommes aussi en train de régler.

La troisième problématique à laquelle nous avons fait face... Nous avons très heureusement accueilli l'idée que le

Gouvernement, le chef de l'Etat font du secteur du développement rural leur priorité. Le chef de l'Etat a indiqué clairement qu'au-delà des 10 % qui sont les engagements de Maputo 2003, renouvelés à Malabo en 2014 : le Mali, il faut aller à 15 % d'allocation de ressources budgétaires au secteur du développement rural. Et fort heureusement la loi de finances – nous l'espérons -, qui va vous être soumise dans les jours à venir, nous espérons que nous aurons votre appui. L'inscription, c'est 15,01 %.

Alors, quand on demande au cabinet, il dit : on était à 9,6 % quand nous venions, maintenant on va à 15,01 %. Mais ces 15,01 % ne sont pas une manne d'argent qu'on nous donne. L'évolution de 9,6 à 15,01 % il faut le lire au niveau de l'augmentation quelque peu sensible des lignes budgétaires. Donc, on ne voit pas ce que, en termes de ressources à investir, cela nous apporte.

Donc, on a convenu avec la Banque mondiale, on va également faire cette étude sur comment gérer plus rationnel cette augmentation de ressources budgétaires dont nous disposons. Donc, à peu près une étude des dépenses du secteur.

Comme vous le proposez, moi, je suis d'accord qu'à l'issue de ces différentes réflexions, on pourrait construire un tableau pour voir l'évolution du secteur en termes réels, également l'évolution des ressources qui sont allouées au secteur pour faire des choix plus pertinents sur la base d'indicateurs

plus fiable et vérifiables. C'est dans cette projection que nous nous sommes lancés.

L'Honorable Mamadou DOUMBIA a évoqué la fièvre de la Vallée du Rift. Oui, c'est vrai, la fièvre de la Vallée du Rift a été signalée en Mauritanie, non loin de la frontière plus proche du Sénégal que du Mali. Et comme vous savez, elle est une zoonose ; comme zoonose, elle est surtout apparue au niveau, pour le moment, des humains. Malheureusement, dans le cercle de Niore il y a deux fillettes sur lesquelles la fièvre a été identifiée. Au départ c'était des fillettes qui ont manifesté une très forte grippe. Au Mali, quand les prélèvements ont été envoyés au laboratoire, on n'avait pas diagnostiqué la fièvre de la Vallée ; mais quand les mêmes échantillons ont été envoyés à Dakar, on a eu la confirmation que c'est la fièvre de la Vallée du Rift.

Donc, il y a une mission mixte des services vétérinaires et de la direction générale de la santé qui ont fait le déplacement. Il y a une somme de prélèvements qui est faite, pour le moment il n'y a pas de cas nouveau enregistré. Et on travaille maintenant à confirmer : est-ce que le décès des deux fillettes, - qui sont malheureusement décédées de la fièvre-là - était véritablement dû à la fièvre de la Vallée ou bien c'était une grippe qui a connu une certaine complication ?

En tout cas, pour le moment un certain nombre de dispositions sont prises par rapport à notre cheptel et à la

communauté. Il n'y a pas de cas enregistré pour le moment.

L'Honorable Bakary DIARRA. C'est vrai que nous souffrons un peu de cela, le sous-secteur élevage n'est pas très organisé. Et puis il faut le comprendre, c'est vrai, le pays est vaste et les moyens sont limités ; le pays a connu des ruptures, même aujourd'hui il est sous, d'un coup, de grands problèmes. Bien sûr, quand les populations se déplacent, c'est vrai qu'on abandonne tout, y compris la gestion des infrastructures. Donc, on a beaucoup d'infrastructures qui sont dans des mauvais états. Et si donc à la faveur des deux projets PRAPS et PDIRAAM nous voulons réhabiliter l'élevage, donc construire des nouvelles infrastructures, il faut commencer par réhabiliter celles qui existent. C'est ça la philosophie.

Maintenant les réhabilitant, et comme on a cette étude de recensement des infrastructures, nous pensons à la faveur de ça, nous pourrions situer leur état ; et puis la réflexion également par rapport au mode de gestion, nous pourrions créer un nouvel environnement autour de ces infrastructures de façon générale et travailler à améliorer leur gestion.

Quel mode de gestion a poussé cette faillite ? Je ne sais pas. Je pense qu'on n'a pas bien géré. Comme je l'ai dit, les cahiers de charge ont été peu négociés, les responsabilités peut-être peu indiquées et puis également le suivi de la mise en œuvre. Je crois que c'est un

système. Aujourd'hui, le souci c'est plutôt de corriger.

Quelle source d'énergie utiliser ? On n'a pas fait le choix, mais il est compréhensible. Aujourd'hui si nous voulons une gestion durable de ces infrastructures, surtout dans le sens de la conservation des chaînes de froid, il faut aller vers les énergies renouvelables.

S'agissant du problème de sécurité, je pense bien que mon collègue qui m'a précédé ce matin ici vous a rassurés. C'est des mesures prises pour assurer la sécurité des hommes et des biens. On va noter la question. La sécurité du cheptel, c'est vrai qu'elle dépend de la sécurité globale et, comme on le dit, du plan sécuritaire. Mais c'est la sécurité également des conditions d'élevage, c'est-à-dire nos capacités à créer un environnement pour que l'animal se porte bien, pour qu'il y ait une meilleure adéquation entre l'animal et son milieu d'habitat. C'est un peu sur ça que nous agissons.

C'est pourquoi d'ailleurs nous disons chez nous : quand on parle de sécurité, la première sécurité c'est la sécurité alimentaire ; c'est vrai. Donc si c'est la sécurité alimentaire qui est la première sécurité pour nous, il faut donner aussi aux animaux à manger suffisamment et il faut les entretenir.

L'Honorable Député Yacouba TRAORE, cher ami : le démarrage simultané du PRAPS dans les différents pays. Peut-être que le temps a manqué à la Commission de le refléter dans son rapport. Sinon au

niveau de la dernière composante, il est indiqué clairement le Dispositif institutionnel de gestion du programme. Et comme c'est un programme régional, il y a d'abord une coordination régionale et puis des coordinations nationales. Chaque pays gère sa composante ; et l'instance de gestion : il y a une unité de gestion et un comité de pilotage.

Mais de façon générale, à l'échelle du G5 plus le Sénégal, le CILSS a créé aussi une coordination régionale. Et d'ailleurs, tout récemment, nous nous sommes retrouvés à Dakar, l'ensemble des pays du PRAPS, pour procéder à la présentation de l'état d'avancement des différentes composantes nationales, à l'adoption des programmes d'exécution technique et financière. Ça permet également de partager l'information entre les différents pays, de savoir comment avance chacun des pays pour donner un même rythme aux différentes composantes.

La zone de couverture, j'ai indiqué, on a la cartographie. C'est un document que j'avais mis à la disposition de la Commission, on peut le multiplier pour l'ensemble des Députés qui souhaitent en disposer.

La mesure, la sécurité et la pérennisation, je pense que c'est un problème global, mais en ligne de front peut-être que d'autres ministères qui travaillent sur les questions de sécurité que nous. Mais pour ce qui nous concerne, oui, nous sommes assez attentifs aux conditions d'élevage.

L'Honorable Boubacar Djankina SISSOKO. Vous avez dit que dans les deux cas on a parlé d'écoulement rapide des animaux : il faut potentialiser la richesse, et pourquoi abattre les animaux quand on a la possibilité d'exporter la viande ? et en matière de production laitière. Vous savez, il est difficile d'inverser ces acquis d'un revers de main, ça demande du temps. C'est vrai, chacun d'entre nous pense qu'il y a au moins un pays voisin qui attire notre cheptel sur pied pour le transformer et exporter la viande et bien sûr capter la plus-value. Le Mali avait connu des tentatives. Par exemple l'Abattoir de Gao avait été créé pour cela. Mais aujourd'hui fort heureusement nous avons deux initiatives. La première initiative, c'est l'Abattoir de Sabalibougou. Nous avons pris la décision de transformer l'Abattoir de Sabalibougou en un abattoir tourné vers l'exploitation. Et à Kayes - les Députés de Kayes le savent, il y a un privé qui a réalisé un abattoir.

Mais comme ce sont des chaînes de valeur, l'abattoir de grandes capacités, réalisé à des normes susceptibles de faire exporter la viande, est un élément important mais n'est pas suffisant. Il y a toute une organisation en amont pour assurer la traçabilité de l'élevage ; il y a toute une organisation en amont pour déclarer les zones d'élevage indemnes de maladies afin que les pays qui reçoivent la viande puissent être rassurés que c'est de la viande de bonne qualité dont ils connaissent la traçabilité. Avec la traçabilité, la viande qui va là-bas, il faut qu'on sache de

quel animal elle est issue, quand est-ce que l'animal a été abattu, où est-ce que l'animal a été élevé, où est-ce que l'animal est né et dans quelles conditions. Donc c'est tout cela cette mise en place sur laquelle nous travaillons.

L'Honorable SISSOKO a dit quelque chose sur lequel l'Honorable Zoumana N'Tji DOUMBIA était revenu après. On craint que le projet ne soit biaisé parce qu'il est exécuté dans deux zones alors que les animaux peuvent se trouver dans d'autres zones. J'ai déjà expliqué cela. C'est non seulement à l'intérieur du pays mais même d'un pays à un autre.

L'Honorable Belco BAH : la cession des abattoirs et les marchés à bétail. J'ai expliqué expliqué notre décision. Oui, les cahiers de charges ne sont pas respectés. Vous m'interpellez pour qu'on prenne nos responsabilités. Oui, nous avons tenté. Aujourd'hui j'ai indiqué que nous avons adressé une lettre au ministre des Finances et nous espérons qu'il va nous suivre pour résilier le contrat de gestion de l'abattoir de Mopti et de l'abattoir de Ségou. Nous allons également nommer des administrateurs provisoires sur au moins deux marchés en attendant même la fin de ces études.

L'implication des femmes rurales. C'est notre préoccupation, nous y veillerons.

L'Honorable Zoumana N'Tji. La cartographie des zones, on en a fait. Les cercles et les communes sont connus, la liste existe. On pourra la mettre à votre disposition.

Nos rapports avec le ministère du Commerce. Notre ministère du Développement rural, nous agissons plus sur l'offre de production. Il faudrait qu'à tout moment sur les marchés à bétail il puisse y avoir suffisamment d'animaux de bonne qualité et qui puissent satisfaire la demande de viande.

Sur le prix, nous agissons différemment avec le ministère du Commerce. Nous, nous encadrons les producteurs. Le souhait du ministre du Développement rural est que les produits agricoles soient de très bons prix pour assurer l'augmentation des revenus des producteurs.

Le ministère du Commerce qui régule les marchés et qui tient compte des niveaux des consommateurs, notamment urbains, a des mécanismes pour agir sur les prix. Je pense que nous sommes complémentaires.

A priori, s'il y a un impact du PRAPS sur les prix, le PRAPS va contribuer à accroître l'offre de production et de viande en qualité.

Honorable Monsieur le Président, voilà quelques éléments que j'ai pu rassembler pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées.

Merci Monsieur le Président.
(*Applaudissements.*)

M. le Président : Merci Monsieur le Ministre.

Alors, voulez-vous qu'on ouvre une seconde liste ?...

Honorable Dédéou TRAORE.

Dédéou TRAORE : Monsieur le Président, je voulais juste réitérer une demande à laquelle le ministre a promis de donner satisfaction. C'est de nous fournir au niveau de la Commission du Développement rural la liste détaillée des sites concernés. Ça nous permet de nous enrichir lors de nos restitutions, parce que quand nous partons en restitution nous devons donner à nos populations plus de précision. Si on leur dit globalement que le projet couvre telle et telle zones, elles ne seront pas satisfaites.

Donc, nous avons vraiment besoin de cette liste, s'il vous plaît.

M. le Président : Merci.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous rappeler que vous avez répondu à la question de l'Honorable Amadou Cisse tout à l'heure, on n'a pas fait attention, mais il y a un flagrant délit de mandat impératif... (*Sourire.*)

Nous allons maintenant passer aux voix les deux projets de loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

Résultat :

Pour : 118

Contre : 00

Abstention : 00

Ces deux projets de loi sont adoptés.

Félicitations Monsieur le Ministre !

Alors, nous allons continuer avec l'examen du dépôt n° 15-54/5L.

❖ RENVOI DE L'EXAMEN DU DEPOT N° 15-54/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2010-030/P-RM DU 23 SEPTEMBRE 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE POUR ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC, ADOPTE PAR LA 5^{EME} CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS), REUNIE A SEOUL, DU 12 AU 17 NOVEMBRE 2012

J'invite le Président de la Commission Santé pour son rapport de renvoi.

Boubacar Djankina SISSOKO, *vice-président de la Commission de la Santé, du Développement Social et de la Solidarité*, donne lecture **du rapport de renvoi de l'examen du dépôt n° 15-54/5L à la prochaine séance plénière pour compléments d'informations.**

M. le Président : Merci Honorable SISSOKO.

Il y a deux autres projets de loi à examiner, mais malheureusement les ministres titulaires qui doivent les défendre, sont absents. Il s'agit des dépôts n° 14-92/5L et 15-52/5L.

Entre temps, nous allons poursuivre avec le cinquième point de l'ordre du jour : création des réseaux et des groupes d'amitié.

VII. CREATION DE RESEAUX ET GROUPES D'AMITIE

Nous avons quatre réseaux parlementaires et deux groupes d'amitié à créer.

- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires pour la Promotion des Pratiques de Gestion Axée sur les Résultats de Développement au Mali (RPPPGARDM).**

(Projet de résolution adopté par acclamation.)

- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires pour la Pérennisation de la Vaccination (RPPV).**

(Projet de résolution adopté par acclamation, sous réserve de remplacer les termes « Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable (OMD)

par « Objectifs de Développement Durable (ODD) ».)

- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires Maliens pour la Lutte contre la Malnutrition au Mali (RPLM).**

(Projet de résolution adopté par acclamation.)

- **Lecture du projet de résolution portant création du Réseau des Parlementaires Maliens pour la Prévention et la Gestion des Catastrophes Naturelles (RPGCN).**

(Projet de résolution adopté par acclamation.)

- **Lecture du projet de résolution portant création du Groupe d'amitié et de coopération Mali - Congo-Brazzaville - Congo RDC.**

(Projet de résolution adopté par acclamation.)

- **Lecture du projet de résolution portant création du Groupe d'amitié et de coopération Mali- Guinée Equatoriale.**

(Projet de résolution adopté par acclamation.)

Voilà, donc, constitués les réseaux et les groupes d'amitié que nous avons.

(Demande de motion.)

Oui, Honorable Zoumana N'Tji DOUMBIA, vous avez la parole.

Zoumana N'Tji DOUMBIA : Merci Monsieur le Président.

Au rythme où on va, finalement on risque d'oublier les deux projets de loi qui sont là, et qui n'ont pas été renvoyés.

M. le Président : Ah non ! Certainement pas.

Zoumana N'Tji DOUMBIA : D'accord. Je voulais attirer votre attention là-dessus.

M. le Président : Il s'agit des dépôts n° 14-92/5L et 15-52/5L dont la Commission Santé est saisie pour l'étude au fond.

Nous allons, sans plus tarder, inviter le vice-président de ladite Commission Santé à prendre la parole pour le renvoi desdits projets de loi en raison de l'absence du ministre de tutelle.

VIII. DELIBERATIONS SUR LES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI
(3^{ème} Partie)

❖ **RENVOI DE L'EXAMEN DES DEPOTS N° 14-92/5L ET N° 15-52/5L**

• **DEPOT N° 14-92/5L : PROPOSITION DE LOI MODIFIANT LA LOI N° 06-028/AN-RM DU 29 JUIN 2006 FIXANT LES REGLES RELATIVES A LA PREVENTION, A LA PRISE EN CHARGE ET AU CONTROLE DU VIH ET LE SIDA**

• **DEPOT N° 15-52/5L : PROJET DE LOI DE RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2015-028/P-RM DU 23 SEPTEMBRE 2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL SUR LA RESPONSABILITE ET LA REPARATION, RELATIF AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES, ADOPTE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES, REUNIE A NAGOYA (JAPON) LE 15 OCTOBRE 2010**

Boubacar Djankina SISSOKO,
vice-président de la Commission
Santé, du Développement Social et de
la Solidarité, **demande** au nom de sa
Commission, le **renvoi de l'examen
des dépôts n° 14-92/5L et 15-
52/5L à la prochaine séance
plénière en raison de l'absence
de Mme le Ministre de la Santé et
de l'Hygiène Publique.**

M. le Président : Merci. Dont acte.

Maintenant nous allons passer à la
communication.

IX. COMMUNICATIONS

- ***Atelier à organiser par
la Commission de
l'Administration
Territoriale et de la
Décentralisation le 27 et
le 28 novembre 2015, en
collaboration avec la
GTZ, sur l'expérience du
Programme Mali-Nord
dans la Région de
Tombouctou. (Salle
Aoua KEITA)***

Voilà ! Nous sommes au terme de nos
travaux aujourd'hui.

Chers collègues, merci à tous.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 h 50 mn.

**Fait à Bamako le 26 novembre
2015**

Le Président de séance

Honorable Issaka SIDIBE

**Président de l'Assemblée
Nationale**

La Secrétaire de séance

Mme DOUMBIA Rokia TRAORE